



*Première(s) page(s) manquante(s)
ou non numérisiée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

ARGUS

VOLUME 43, N° 3

LE MOT DE PRÉSENTATION // 5

Les droits et libertés

[Le comité de rédaction Argus]

DOSSIER / LES DROITS ET LIBERTÉS // 17

Refuser trois millions de dollars ou rester politiquement neutre?

[Violaine Fortier] // 18

La censure

[Marcel Lajeunesse] // 21

Un code de l'information et de la communication qui protège les professionnels de l'information au Bénin

[Stéphane Sonon] // 26

Le soutien à la diffusion des publications scientifiques en libre accès...

[Denis Boisvert] // 31

Liberté d'expression et pratique de la veille

[Diane Mercier] // 38

Défendre l'accès à l'information pour toutes et pour tous!

[Philippe Colomb] // 43

ENTREVUE

Portrait d'une gestionnaire, Maureen Clapperton,

« Devenir indispensable! »

[Violaine Fortier] // 6

COMPTE-RENDU

Bibliothèque 2020 : quels services, quels espaces?

[Yvon-André Lacroix] // 12

Colloque muséologie, bibliothéconomie, archivistique

[Marie-Eve Auclair] // 48

TÉMOIGNAGE

Une étudiante à la « Super Conference » de l'Association des Bibliothèques de l'Ontario (OLA)

[Anouck Vigneau] // 52

HORS THÈME

Nos illustrateurs // 54



ILLUSTRATION : J. W. STEWART





Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec
Corporation of Professional Librarians of Quebec

Activités de formation Automne 2015



D'autres activités s'ajouteront en cours d'année.
Consultez notre site pour plus de détails :

cbpq.qc.ca

La numérisation : les meilleures pratiques II

Lieu : Salle d'animation,
2275 rue Holt,
BAnQ-Rosemont-Petite-Patrie
Date : 2 octobre 2015
Montréal 9h à 17h00

La Gestion des ressources humaines. Qu'est qu'un bon gestionnaire

Lieu : ÉNAP
Date : 16 octobre 2015
Montréal 9h à 16h30

Innover en bibliothèque par la co-création

Lieu : Bibliothèque du Mile End
Date : 23 octobre 2015
Montréal 9h à 16h30

Contenu

La formation expliquera en détail le Recueil de règles de numérisation, un document publié en mars 2014 par BAnQ, en collaboration avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le Musée canadien de de l'histoire (MCH).

Contenu

Qu'est-ce qu'un bon gestionnaire? Quels sont les comportements adéquats que nous devons adapter? Quotidiennement, nous sommes interpellés à prendre des décisions relatives à la gestion des ressources humaines.

Contenu

Avec la bibliothèque 3ème lieu, se profile une nouvelle génération de bibliothèques où citoyens, étudiants et communautés de toutes sortes pourront travailler, créer, collaborer et organiser des activités d'échange de connaissances au sein d'espaces flexibles, invitants et agréables.

Les droits et libertés

LE COMITÉ DE RÉDACTION ARGUS /

En tant que professionnels de l'accès à l'information et à la connaissance, nous sommes confrontés dans notre pratique quotidienne aux droits et libertés de chacun. Nos bibliothèques reflètent nos sociétés et sont des réservoirs de polémiques de toute nature. Il est bien connu, les écrits restent et dérangent toujours les uns ou les autres qui fréquentent nos institutions. L'illustration de la page couverture réalisée par John William Stewart, notre nouvel illustrateur, traduit bien cette réalité.

Marcel Lajeunesse nous rappelle quelques cas de censure dans l'histoire du Québec, Stéphane Solon nous présente la loi récente consacrant les droits d'accès aux documents administratifs en République du Bénin et Philippe Colomb nous explique les implications de la « Déclaration de Lyon » déposée par l'IFLA à son congrès de 2014, dans l'affirmation du rôle capital des bibliothèques dans l'accès à l'information.

Diane Mercier traite de la veille informationnelle et de son lien étroit avec la liberté d'expression et Denis Boisvert aborde la problématique des publications scientifiques en libre accès. Violaine Fortier dresse un tour d'horizon de ce qui se pratique en Amérique du Nord sur notre thème. Saluons la création du Comité pour la liberté intellectuelle (COLIBRI) par les étudiants de l'EBSI de l'Université de Montréal.

De nouvelles rubriques s'ajoutent à ce numéro comme le portrait d'une gestionnaire chevronnée et des comptes-rendus de rencontres et de congrès. Une courte présentation de deux illustrateurs qui collaborent à la revue clôt ce numéro.

Une agréable lecture estivale à tous!

Le Comité de rédaction.

revueargus@gmail.com



COMITÉ DE RÉDACTION : EDWARD BILODEAU, VIOLAINE FORTIER, YVON-ANDRÉ LACROIX, CHARLES LECOURS-PELLETIER, ISIS LOPEZ // COLLABORATION : RÉGINE HORINSTEIN // CORRECTION ET RELECTURE : MERCI À CLAUDE BONNELLY, MARISE BONENFANT, MATHIEU POMERLEAU, MARIE TREMBLAY // ILLUSTRATION DE LA PAGE COUVERTURE : J.W.STEWART - WWW.JWSTEWART.NET/ILLUSTRATION // DIRECTION ARTISTIQUE : MARTINE MAKSUD - MAKSUDGRAPHISME.COM // IMPRESSION - JB DESCHAMPS // PUBLICITÉ - AUBRE ACAPQ 514 845-3327 // ARGUS SUR LE WEB : HTTP://CBPQ.QC.CA/PUBLICATIONS/ARGUS

DÉPÔT LÉGAL. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC ISSN 0315-9930 POSTE PUBLICATION 40021801 - TIRAGE 1000 EXEMPLAIRES // ARGUS EST UNE REVUE PUBLIÉE TROIS FOIS L'AN PAR LA CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC (C.B.P.Q.) DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ AU : 1453, RUE BEAUBIEN EST, BUREAU 215, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2G 3C6 - TÉLÉPHONE : 514 845-3327 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845-1618, INFO@CBPQ.QC.CA // TOUS LES TEXTES PUBLIÉS DANS LA REVUE EXPRIMENT LES POINTS DE VUE ET OPINIONS DES AUTEURS ET N'ENGAGENT QUE CEUX-CI. ABONNEMENT ANNUEL 33 \$ (QUÉBEC TARIF INDIVIDUEL 12 \$ LE NUMÉRO) QUÉBEC INSTITUTIONNEL 40 \$ (15 \$ LE NUMÉRO) CANADA 48 \$ (17 \$ DU NUMÉRO) ÉTATS-UNIS 48 \$ CAD. (17 \$ CAD. DU NUMÉRO) ÉTRANGER 50 \$ CAD., ÉTUDIANTS (QUÉBEC, CANADA) 23\$. TOUTE DEMANDE CONCERNANT LES NUMÉROS MANQUANTS DOIT ÊTRE ENVOYÉE AU PLUS TARD UN MOIS APRÈS LA DATE DE PARUTION AU SECRÉTARIAT DE LA C.B.P.Q. TOUTE REPRODUCTION DES ARTICLES, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DOIT ÊTRE AUTORISÉE PAR LE COMITÉ DE RÉDACTION. LES ARTICLES DE LA REVUE SONT INDEXÉS DANS :> ARTICLEFIRST (OCLC) > FRANCIS > LIBRARY, INFORMATION SCIENCE & TECHNOLOGY ABSTRACTS (LISTA) > LIBRARY LITERATURE > REPÈRE > WILSON OMNI.

Portrait d'une gestionnaire Maureen Clapperton « Devenir indispensable! »

« J'ai toujours travaillé en étant authentique, avec ce que je suis et avec les autres pour susciter leur adhésion, pour obtenir leur collaboration. »

VIOLAINE FORTIER /

Les propos tirés de cet article sont inspirés d'une entrevue que Maureen Clapperton a généreusement accordée à l'auteure, le 24 avril 2015, dans les locaux de HEC Montréal.

Maureen Clapperton est directrice de la bibliothèque de HEC Montréal depuis 2005. Rien ne prédestinait cette native de la Gaspésie, musicienne, chanteuse et artiste de talent à devenir un jour gestionnaire de haut niveau d'une école universitaire, dont « *l'excellence en matière d'enseignement et de recherche en gestion est reconnue mondialement* » (HEC 2015). Dans ce tout premier portrait de gestionnaire pour la revue *Argus*, nous relaterons son parcours, ses principales réalisations ainsi que son intérêt pour la gestion. Reconnue pour ses nombreuses implications dans la profession, Maureen Clapperton est une gestionnaire authentique, ouverte et à l'écoute d'autrui, pour qui la gestion est l'art de convaincre avec peu de mots, mais avec des mots justes et pour qui la collaboration et la passion du métier sont essentielles à la réussite. Ses talents de leader sont aujourd'hui consacrés au développement d'une vision, celle de contribuer au rayonnement et à la reconnaissance de l'expertise de son équipe au sein de HEC Montréal et ce, en concevant une offre de services innovante pour mieux desservir ses clientèles. Nous souhaitons par cette brève rencontre avec une gestionnaire reconnue et appréciée, dans son milieu comme à l'international, transmettre à la relève une passion certaine de la gestion en milieu documentaire.

L'APPEL DE LA MUSIQUE

C'est auprès des religieuses de Chandler en Gaspésie que Maureen fait l'apprentissage du piano, tout en étudiant au Cégep de Gaspé en sciences humaines. Elle souhaite poursuivre des études universitaires en psychologie ou en droit lorsqu'un grave accident de voiture à l'âge de 16 ans remet en question sa vision de l'avenir. En effet, acceptée dans tous les programmes universitaires choisis, c'est l'appel de la musique qui résonnera le plus dans un grand chamboulement professionnel qui l'amènera à compléter un deuxième diplôme collégial à l'école de musique Vincent d'Indy à Montréal. Ce choix influencera grandement son avenir, puisque c'est en histoire de l'art qu'elle oriente ensuite ses études universitaires, tout en poursuivant l'apprentissage du piano et du chant.

DE MUSICIENNE À BIBLIOTHÉCAIRE

Après un bref passage à Paris et dans la ville de Québec, un retour à Montréal s'impose dans sa vie personnelle et Maureen en profite pour s'inscrire à la maîtrise à l'École de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information à l'Université de Montréal (EBSI). Elle choisira la concentration en gestion, car, dès le début de sa carrière, elle est convaincue que cette fonction lui permettra d'être maître d'œuvre de ses actions, de faire avancer ses idées et qu'elle lui offrira un terrain de jeu suffisamment grand pour évoluer professionnellement. Rapidement son stage dans une firme d'actuariat montréalaise confirmera son désir de poursuivre sa carrière en bibliothèque spécialisée et constituera le fil d'Ariane de son parcours professionnel.

Diplômée de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBBSI) en 2006, **Violaine Fortier** a évolué au sein de l'équipe du Centre d'Accès à l'Information Juridique avant d'accepter la responsabilité de la bibliothèque collégiale du Collège Jean-de-Brébeuf à Montréal



en 2008. Membre du comité de valorisation du Regroupement des Bibliothèques Collégiales du Québec (REBICQ) et du comité de rédaction de la revue ARGUS, elle s'intéresse particulièrement à l'importance de promouvoir l'expertise des bibliothécaires auprès des établissements possédant le mandat de former des citoyens du XXI^e siècle. / violaine.fortier@brebeuf.qc.ca

Si aujourd'hui elle est directrice d'une bibliothèque universitaire de gestion possédant une des meilleures collections de ressources électroniques en Amérique du Nord, ironiquement, sa première tâche, lorsqu'elle est nommée responsable du centre de documentation de la Sûreté du Québec (SQ) en 1989, fut d'en informatiser la collection! Rare femme dans un monde d'hommes à cette époque, elle aura l'occasion comme expérience particulière de gestion, de participer à l'implantation, entre autres, d'un processus de recrutement de femmes pour devenir policières, contribuant ainsi à l'accès aux femmes dans la fonction publique. Maureen relate que son passage à la SQ lui aura donné la chance d'acquérir de nombreuses habiletés en gestion, notamment en sélection et mobilisation de personnel, mais qu'il lui était essentiel pour se développer, de suivre de la formation continue en parallèle. Ainsi, son expérience et ses formations lui donnèrent toute la confiance et les compétences nécessaires pour relever un prochain défi de taille, celui de directrice des acquisitions de la collection patrimoniale de la Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ) en 2001.

Pour Maureen, cette nouvelle fonction est un retour aux sources alliant son métier de bibliothécaire avec sa passion pour la culture et pour l'histoire de l'art, lui permettant de chapeauter, entre autres, le dépôt légal d'estampes originales, d'affiches et de reproductions d'œuvres d'art. Ce poste allait lui offrir l'occasion de participer de très près à la création d'une toute nouvelle société d'État au Québec, résultat d'une fusion entre la BNQ et la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) en 2001, aujourd'hui connue sous le nom de la BANQ (Bibliothèque et archives Nationales du Québec).

Cette expérience de gestion, extraordinaire selon ses dires, elle la vit en collaboration avec une équipe de



PHOTO : HEC MONTRÉAL

cadres responsable de l'évolution de ce projet de fusion historique, coordonnée par Monique Goyette, administratrice chevronnée. Maureen y apprendra notamment, sous sa gouverne, à faire avancer un projet avec une cadence et un échéancier serré où tout était à bâtir, en débutant par comprendre et réfléchir à ce qu'était cette société d'État en devenir, sa mission, ses objectifs, son cadre réglementaire, etc. Cette fusion, qui a nécessité une certaine gestion du changement au sein de son équipe de l'époque, Maureen l'entend surtout comme une opportunité de mettre en place une façon de travailler en mode collaboratif avec les autres services. Elle garde le souvenir de cette expérience de travail, un grand plaisir de travailler dans un milieu qui lui ressemble, qui valorise la culture, les arts et la langue française.

L'APPEL DU DÉFI

Une chasseuse de têtes viendra bouleverser sa carrière en 2005. Maureen, qui se plaisait bien à la BANQ, n'a pu résister à l'invitation de HEC Montréal qui souhaitait la rencontrer. Trois semaines plus tard, alors qu'elle n'avait pourtant jamais envisagé de travailler dans une bibliothèque universitaire, Maureen entre en poste à la direction de la bibliothèque Myriam et J.-Robert Oudet. Ce qui a su la convaincre? La possibilité,



PARCOURS PROFESSIONNEL

- En 1988, elle débute sa carrière au sein de la Compagnie Wyatt, firme d'experts conseil en actuariat.
- De 1989 à 2000, elle a été responsable du centre de documentation et de la gestion documentaire à la Sûreté du Québec.
- De 2000 à 2001, elle devient coordonnatrice de la veille stratégique au ministère de la Sécurité publique.
- De 2001 à 2005, elle est directrice des acquisitions de la collection patrimoniale à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Depuis mai 2005, elle occupe le poste de directrice de la bibliothèque Myriam et J. -Robert Ouimet à HEC Montréal.

Source : www.milieuxdoc.ca/2012/congres-des-milieux-documentaires-corporatif.php?id=14326

IMPLICATIONS PROFESSIONNELLES

- Membre du Conseil d'administration de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
- Membre du Conseil d'administration de la BTLF
- Sous-comité des directeurs des bibliothèques de la Crépuq, aujourd'hui la BCI, dont elle a été la présidente en 2010-2011
- Membre du comité des directeurs de la «Academic Business Library Directors»
- Secrétaire au conseil d'administration de l'AIFBD (Association Internationale Francophone des bibliothécaires et Documentalistes)
- Membre de l'ACIEGE (Association des responsables des Centres d'Information des Écoles de Gestion)

Source : www.milieuxdoc.ca/2012/congres-des-milieux-documentaires-corporatif.php?id=14326

pour la toute première fois de sa carrière, d'inscrire sa propre vision, et ce, de manière intégrée et cohérente pour l'ensemble des activités et des services d'une bibliothèque. Une bibliothèque, somme toute à l'échelle humaine, avec ses trente-cinq employés à l'époque, pour laquelle Maureen a su innover dès son arrivée, en développant un volet culturel important, affirmant ainsi son souhait de faire les choses autrement. Les activités de ce volet culturel s'articulent autour d'expositions lui permettant d'établir des relations de collaboration avec divers services et organismes de même que de faire rayonner la bibliothèque tant à l'externe qu'à l'interne de HEC Montréal. Bénéficiant d'une grande autonomie et de la confiance de ses patrons, Maureen sait leur donner l'heure juste, être transparente dans sa gestion, tout en démontrant que le dossier de la bibliothèque lui tient particulièrement à cœur. Son arrivée à la direction de la bibliothèque sera particulièrement marquante pour le développement de cette dernière et, par son leadership et ses idées, Maureen saura se démarquer de ses prédécesseurs, notamment en contribuant énormément au rayonnement de la bibliothèque par ses implications bénévoles dans différents organismes, dont l'*Academic Business Library Directors (ABLD)* et l'*Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD)* pour ne nommer que ceux-ci.

Maureen saura se démarquer de ses prédécesseurs, en contribuant au rayonnement de la bibliothèque par ses nombreuses implications bénévoles dans différents organismes.

Son plus beau défi de carrière, elle le vit à la barre de sa nouvelle équipe depuis les dix dernières années. Tout d'abord en s'entourant d'une équipe de direction qualifiée, bénéficiant d'une solide expertise en bibliothèque universitaire, tant du côté des services techniques, que des services à la clientèle. Ensuite, en concevant les tous premiers plans stratégiques de la bibliothèque, outil de gestion primordial pour se doter d'un cadre commun de travail avec son équipe,



tel que la mission et les valeurs de la bibliothèque, mais également essentiel pour lui permettre de développer un langage commun favorisant une interprétation harmonieuse des façons de faire qu'elle souhaite privilégier. De plus, Maureen mettra un tout nouveau mode de gestion en place avec ses collaborateurs en créant différents comités de travail, comme pour le développement des collections par exemple. Créer un environnement propice à la communication, la collaboration et la résolution rapide de problèmes est un mode de fonctionnement efficace qui, selon elle, met de l'avant un des rôles importants des gestionnaires qui est celui de « *créer une relation de proximité, de transparence et de disponibilité au quotidien* » avec son équipe.

OSER INNOVER

Après avoir consacré près de trois ans entre 2010 et 2013 à cultiver principalement des liens avec les différentes clientèles de la bibliothèque, c'est tout un chantier qu'elle met en branle pour réussir l'ambitieux plan stratégique de 2013-2016 : **Oser innover**. Ce dernier s'articule en quatre axes principaux qui visent principalement à « *élaborer un nouveau modèle d'affaires tout en continuant d'offrir une gamme de services adaptés à nos clientèles. Cette démarche aboutira en 2017 à une transformation profonde et audacieuse de la bibliothèque, tant dans sa structure que dans son offre de services, au bénéfice de la communauté de HEC Montréal.* » (Clapperton 2013) Plus concrètement, ce plan vise, entre autres, à :

- Réaménager la bibliothèque en y augmentant le nombre de places assises et en réorganisant les points de service et l'emplacement des bureaux du personnel;

- Voir à l'évolution des systèmes en développant l'infrastructure technologique de la bibliothèque;
- Instaurer une culture de gestion par processus en prévision de plusieurs départs à la retraite, dont la mise en œuvre de l'optimisation du processus « Acquérir la documentation » a valu à l'équipe une mention honorable au « **Prix de la qualité et de la productivité 2015** » de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU);
- Repositionner la bibliothèque dans un nouveau modèle d'affaires visant à développer de nouvelles expertises et une offre de services innovante.

[...] l'optimisation du processus d'acquisition a valu à l'équipe la mention honorable du « **Prix de la qualité et de la productivité 2015** » de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire.

À ce sujet, notre gestionnaire souhaite notamment que l'expertise en référencement et en indexation de la bibliothèque soit reconnue dans tous les dossiers pertinents à HEC Montréal. Que ce soit pour collaborer au lancement de nouveaux sites web, à l'indexation de la revue **Gestion** pour en favoriser le repérage et la commercialisation ou à l'indexation de différentes ressources pédagogiques, elle souhaite ainsi





Il est important que les bibliothécaires s'intéressent à la gestion et que les jeunes qui amorcent leur carrière le fassent avec le goût de changer les choses.

positionner son équipe dans des créneaux moins traditionnels pour une bibliothèque d'enseignement et, une fois l'expertise reconnue, devenir des partenaires incontournables, voir indispensables à la réussite. Questionnée sur la thématique du numéro de la revue *Argus* sur les **droits et libertés**, l'enjeu majeur pour les bibliothèques universitaires dans les prochaines années concerne selon elle, le libre accès aux données et publications des chercheurs. Sur ce point, les bibliothécaires de HEC pourront justement faire reconnaître leur expertise en soutien à l'implantation et la gestion du dépôt institutionnel, tout en s'offrant comme solution interne pour offrir des services de formation aux chercheurs et utilisateurs du service. L'avenir augure donc de belle façon dans les prochaines années pour l'embauche d'un plus grand nombre de professionnels et de ressources spécialisées pour répondre à cette demande aussi importante que croissante.

« LA PASSION DU MÉTIER, C'EST IMPORTANT »

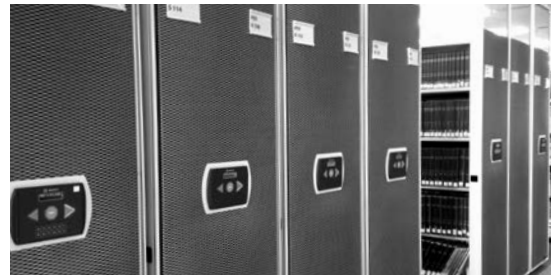
En terminant l'entretien, M^{me} Clapperton, nous rappelle qu'il est important que les bibliothécaires s'intéressent à la gestion et que les jeunes qui amorcent leur carrière le fassent avec le goût de changer les choses. Pour y

parvenir, l'incontournable consiste à s'impliquer dans la gestion, motivé par la passion de ce que l'on fait. Apprendre à gérer, c'est cultiver l'art de convaincre et construire sa crédibilité. C'est également gagner la confiance de ses collaborateurs, savoir négocier, synthétiser ses idées, démontrer les gains obtenus et savoir se mettre en valeur pour faire avancer des dossiers qui auront un impact déterminant sur l'ensemble de son équipe et de la qualité des services. Devenir gestionnaire implique ainsi de se tenir au courant, d'être à la fine pointe de ce qui se fait en bibliothéconomie, au Québec et ailleurs dans le monde, que ce soit par la lecture, les formations et l'implication dans les différents réseaux professionnels. C'est également reconnaître ses forces et surtout, insiste-t-elle, ses faiblesses afin de mieux s'entourer des bonnes personnes qui sauront y pallier.

Ses études en art lui ont permis de développer son goût pour l'équilibre et l'harmonie et d'analyser des situations sous différents angles. Pour elle, la créativité et le succès naissent dans l'équilibre et non dans les extrêmes. En gestion, les approches trop rigides sont aussi néfastes que le laisser-aller. L'équilibre est nécessaire tant dans la composition des équipes que dans l'environnement de travail. « C'est ensemble que nous devenons créatifs et innovants, c'est un processus collectif ».



PHOTOS : HEC MONTRÉAL



En attendant qu'un jour, elle le souhaite, l'École de bibliothéconomie développe un programme de gestion avancée pour les bibliothécaires de façon conjointe avec une école de gestion, Maureen nous rappelle que toutes nos expériences nous sont utiles et sont transférables dans nos milieux de travail. L'apprentissage de la musique et du chant facilitent d'ailleurs chez elle, le développement des « *habiletés de présence devant public* », sa formation en histoire de l'art l'inspire aujourd'hui dans la réalisation d'expositions culturelles, ses pratiques dans l'administration publique ont facilement pu être « *transférées en milieu universitaire* ». Il appartient alors aux nouveaux professionnels d'intégrer l'ensemble de leurs apprentissages et de leurs expériences afin de mieux les exploiter et d'en tirer profit.

Sachez-le, nous répète Maureen, le diplôme de bibliothéconomie nous amène à faire de la gestion. La beauté d'une bibliothèque, qu'elle soit spécialisée, publique, universitaire ou collégiale, nous permet d'évoluer dans un espace physique, avec des employés, des budgets, des services et des horaires à organiser, un rayonnement et un marketing à développer, un positionnement à définir, en bref, c'est qu'elle exige une vision certaine de la gestion. Réussir à développer une maîtrise globale de l'ensemble de ces activités permet de se faire porte-parole de notre profession, au nom de notre expertise, de se faire mieux connaître auprès de nos collaborateurs, de nos clientèles, de nous faire découvrir, bref, conclut-elle... de se rendre indispensable.



BIBLIOGRAPHIE

Clapperton, Maureen. « Plan stratégique 2013-2016 : Oser innover; Bibliothèque Myriam et J. Robert Ouimet. » Montréal: HEC Montréal, 2013.

HEC Montréal. *Choisir HEC Montréal*. 2015. www.hec.ca/decouvrez/choisir_hec/index.html (accès le avril 24, 2015).

Le 20 mars 2015, BANQ a tenu sa 7^e Journée professionnelle, une journée d'échanges en présence d'environ 200 personnes et de près de 160 participants à distance, soit la participation exceptionnelle la plus élevée à ce jour. Les conférenciers ont traité des multiples transformations de la bibliothèque contemporaine¹.

Journée professionnelle 2015 de Bibliothèque et archives nationales du Québec

Bibliothèque 2020 : quels services, quels espaces?

YVON-ANDRÉ LACROIX /

Marie-Josée Benoit, directrice des services aux milieux documentaires de BANQ, lance en ouverture la réflexion sur la pertinence de cet espace physique, la bibliothèque publique, au moment où le virage numérique s'impose partout.

CHRISTIANE BARBE,
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE BIBLIOTHÈQUE ET
ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ).

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Madame Christiane Barbe rappelle brièvement le rôle, les missions et le chemin parcouru par cette entité unique qu'est BANQ. Elle souligne quelques-uns des grands succès de la Grande Bibliothèque (GB), statistiques à l'appui, qui fête ses 10 ans le 25 avril. L'institution a su faire preuve d'une haute capacité à changer face à ce qu'elle reconnaît paradoxalement le plus stable dans la vie, le changement.

Deux grands défis figurent à son agenda d'ici 2020. Le premier défi est d'accélérer le virage numérique et de

rendre visible l'invisible, dans les lieux et partout hors les lieux, dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec. Une aide financière permettra de rajeunir des équipements et d'accélérer la cadence de numérisation « pour prendre plus de place dans l'espace francophone, pour y inscrire notre mémoire, notre savoir et notre culture ». La création d'un Médialab contribuera à cette plus grande diffusion numérique. Le deuxième défi est le maintien de la fréquentation des lieux physiques dans un contexte de dématérialisation. Après le passage de 26 000 000 usagers, le rez-de-chaussée de la GB a besoin d'être rafraîchi pour incarner davantage ce troisième lieu grâce à des services de qualité et à une médiation beaucoup plus élargie.

Christiane Barbe croit « fortement que les bibliothèques et les milieux documentaires contribuent à la prospérité de l'État. Ils sont les vecteurs déterminants de la promotion de la littératie, dans le soutien à la lecture, à l'alphabétisation, à la diplomation ainsi qu'à la lutte au décrochage scolaire ».

Yvon-André Lacroix est détenteur d'une maîtrise en histoire, d'une maîtrise en bibliothéconomie et d'un certificat en archivistique. Il a créé la Bibliothèque municipale de Brossard, l'a dirigé de 1976 à 1992 et il en a fait un modèle d'institution culturelle



dynamique et bien intégrée dans son milieu. Il a été directeur général de la diffusion de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Il a reçu le diplôme d'honneur de l'Université de Montréal en reconnaissance de son cheminement professionnel.

yalacroix@gmail.com



STÉPHANE LEGAULT,
BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF, VILLE DE BOISBRIAND.

**LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU XXI^e SIÈCLE :
AU-DELÀ DU PRÊT DE LIVRES.**

Le titre est révélateur de la vision de la bibliothèque publique, soit celle d'un espace physique et virtuel d'apprentissage social qui va effectivement bien au-delà du prêt. Stéphane Legault y intègre les notions de troisième lieu, de « learning center » et de « fablab », et il illustre des exemples de réussite sociale au Québec ou ailleurs en Europe, de très nombreuses photographies à l'appui. Il termine en insistant sur l'impact économique et social et en évoquant certaines études récentes dont celle de la Martin Prosperity Institute pour le réseau des bibliothèques de Toronto en décembre 2013 : le retour sur l'investissement est de 5,63 \$ pour chaque dollar investi dans ce réseau.

LOUISE GUILLETTE-LABORY,
DIRECTRICE ASSOCIÉE, BIBLIOTHÈQUES, VILLE DE MONTRÉAL.

**BIBLIOTHÈQUES DU XXI^e SIÈCLE : VISION DU RÉSEAU
DES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL.**

Le grand défi du Réseau est actuellement le développement de la bibliothèque du XXI^e siècle grâce à une mission de démocratisation qui tient compte du contexte actuel des hautes technologies. Cette bibliothèque citoyenne, levier de développement économique, culturel et social, selon Louise Guillemette-Labory, s'articule autour de trois composantes, fortement inter reliées : physique, numérique / virtuelle et hors les murs.

Lieu physique, c'est le tiers-lieu, un lieu d'apprentissage et de création de connaissances avec des espaces de formation, de travail collaboratif et des bibliolabs.

Le lieu numérique et virtuel est fonction de la stratégie triennale 2014-2017 basée sur les préoccupations et les priorités des Montréalais. Des tableaux identifient les orientations stratégiques et les domaines d'intervention dans le cadre d'une ville intelligente conçue comme moteur de développement économique.

Hors les murs, la bibliothèque est proactive pour aller à la rencontre des non-usagers.



BENJAMIN BOND, CHARGÉ DE PROJET, MÉDIALAB, BANQ.

ATELIERS DE CRÉATION NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE : FAVORISER L'APPRENTISSAGE COLLABORATIF, PROMOUVOIR L'INNOVATION.

Benjamin Bond base son propos sur Neil Gershenfeld, professeur au Center for Bits and Atoms du Massachusetts Institute of Technology (MIT) qui voit en chaque individu un fabricant-né. Cette idée coïncide avec l'émergence actuelle d'une sous-culture particulière, celle du bricolage / faire-soi-même dont le bricolage « maker », résolument axé sur la technologie. D'où le fablab ou le medialab que Bond traduit par atelier de fabrication numérique et auquel il reconnaît trois valeurs :

- l'apprentissage autonome dans un contexte social;
- la collaboration et le partage entre pairs;
- l'adhésion au mouvement ouvert (open source).

En posant la question de la pertinence d'un atelier de fabrication à la Grande Bibliothèque, l'argument central de réponse de Bond est que, apprendre à apprendre en collaboration avec nos pairs et en réseau, est tout à fait conforme aux missions des bibliothèques publiques établies par l'Unesco, lieux par excellence d'apprentissage. Quelques exemples américains sont fournis. Trois leçons à retenir : il y a autant de modèles d'ateliers de fabrication qu'il y a d'ateliers; le succès ne dépend pas de l'espace ni du matériel, mais de la qualité de l'animation; on ne peut pas connaître les désirs de ses usagers sans les consulter.



MARYSE TRUDEAU, DIRECTRICE DES SERVICES À DISTANCE, BAñQ.
CHLOÉ BARIL, DIRECTRICE DE L'ACCUEIL ET DU PRÊT, BAñQ.

LIEU DE SAVOIR, LIEU DE VIE, LIEU NUMÉRIQUE :
 LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE EN MUTATION.

Quinze ans après sa première conception et dix ans après son ouverture, la GB sent le besoin de repenser les espaces du rez-de-chaussée et profiter de ce réaménagement pour une mise en valeur des ressources numériques intra-muros. Ces espaces sont donc ajustés aux changements technologiques et sociaux notamment par une nouvelle offre de services permettant à la fois une autonomie plus grande de l'utilisateur et en offrant un lieu de vie et d'apprentissage encore plus agréable et informel.

Deux grandes orientations sont mises de l'avant. Premièrement, repenser l'aménagement du rez-de-chaussée afin notamment de favoriser les échanges dans un cadre convivial et concevoir une nouvelle mise en valeur des collections autant par du mobilier neuf qu'une signalisation dynamique. Deuxièmement, mettre en valeur les ressources numériques intra-muros en les rendant, à l'instar des imprimés, plus visibles dans un environnement repensé, multifonctionnel et polyvalent, propice à l'expérimentation et à la manipulation.

Les résultats escomptés? Des collections imprimées et numériques décloisonnées, des contenus, des interfaces et des outils rapprochés dans les espaces physiques. Une meilleure offre de service direct à l'utilisateur par les employés plus disponibles aussi pour des ateliers, des médiations et des formations ciblées autour des documents imprimés et numériques, favorisant ainsi une plus grande littératie numérique pour un plus grand nombre.

ÉRIC THERRIEN, DIRECTEUR DES BIBLIOTHÈQUES D'ARRONDISSEMENT ET DES COLLECTIONS, BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC.

JEAN-PHILIPPE MARCOUX-FORTIER, COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'ACCUEIL, DE LA CIRCULATION ET DES SERVICES-CONSEILS, BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC.

DYNAMISER LES COLLECTIONS PHYSIQUES ET NUMÉRIQUES IN SITU : DES MODÈLES INSPIRANTS.

Pour inciter les usagers à fréquenter les lieux et à utiliser les collections avec aisance et confiance, les conférenciers présentent des modèles inspirants de bibliothèques, surtout européennes et québécoises, ayant un aménagement des espaces, une mise en marché et un marketing inspirés des librairies. Ces bibliothèques favorisent une communication directe autant entre les usagers et les collections imprimées et numériques qu'entre les usagers eux-mêmes, ou entre les usagers et les employés. Le lecteur gagne à consulter la présentation Powerpoint et/ou vidéo en ligne en raison tant des photographies que des citations de spécialistes en mise en valeur des collections.

VINCENT CHAPDELAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ESPACES TEMPS.

LE PROJET MANIVELLE ET LE FUTUR DE L'AFFICHAGE NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE.

Ce système d'affichage numérique interactif vise essentiellement à faire rayonner davantage les activités et les services d'une bibliothèque notamment le prêt numérique. Son originalité première est de se centrer sur la valorisation de contenus numériques, culturels et scientifiques, et sa seconde tient à son interactivité, l'utilisateur ayant le contrôle, il peut chercher l'information désirée, écrire, jouer. De fabrication et d'installation simple, contre un mur ou en version autoportante, il est facilement déplaçable. Il est conçu dans une logique de réseaux par Espaces temps avec et pour les bibliothèques, les musées, les universités, les municipalités ainsi que les groupes culturels et citoyens. Un prototype est prévu en juin 2015 et le déploiement d'une première série d'environ 100 Manivelles en 2015-2016.



CONFÉRENCE DE CLÔTURE

YVON-ANDRÉ LACROIX,

CONSULTANT EN BIBLIOTHÉCONOMIE ET RÉDACTEUR.

LE PROFESSIONNEL, AU COEUR DU CHANGEMENT.

D'emblée, je souligne généreusement notre capacité collective de changement grâce à notre dynamique concertation professionnelle depuis 15 ans. Les protagonistes de cet alignement remarquable des astres sont des professionnels, des institutions et des associations, notamment :

- BAnQ dont la GB, son personnel et ses services aux milieux documentaires;
- Bibliopresto.ca et sa vision d'avant-garde;
- les associations professionnelles, le Congrès des milieux documentaires dont celui de 2011 sur l'architecture;
- l'indispensable document *Bibliothèque d'aujourd'hui*²;
- les concours d'architecture du ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- les prix d'excellence en architecture;
- l'effet stimulant des 33 000 m² de la GB et des 52 635 m² ajoutés à 233 bibliothèques publiques grâce à l'aide du MCC.

Tout cela a été réalisé en 15 ans et malgré l'absence d'une loi des bibliothèques publiques et un endémique déficit de personnel professionnel, loin du niveau « **base** » des *Lignes directrices*. Dans un esprit gagnant-gagnant, je suggère de ressusciter l'aide financière du MCC à l'embauche de bibliothécaires, de créer un pool de contractuels ambulants pour de plus petites bibliothèques et je souhaite une étude québécoise des coûts/bénéfices des bibliothèques publiques en s'inspirant du modèle de Toronto. Toujours la première destination culturelle d'une ville, toujours la moins coûteuse

des institutions à vocation culturelle, la bibliothèque publique est un bien commun créateur de capital économique et social, et, plus qu'une dépense, elle est un investissement.

Conclusion positive : une maîtrise du changement, un réseau de plus en plus solidaire, une consolidation substantielle du parc immobilier, des clients / usagers / citoyens mieux servis. La bibliothèque étant l'âme d'une ville, j'invite chacun à oser... insuffler de l'âme à votre ville.

1. Vous pouvez lire les présentations et visionner les vidéos de cette journée à : www.banq.qc.ca/services/services_professionnels/milieux_doc/services_bibliotheques/journees_professionnelles/2020/index.html
2. *Bibliothèque d'aujourd'hui : lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*, Montréal, ASTED, 2011. 82p. www.asted.org/lib/upload/2012/03/bibliothaque-daujourd'hui-lignes-directrices-pour-les-bibliothaques-publiques-du-quabec.pdf.





Dossier

Les droits et libertés

Les bibliothèques, prises globalement et quelles qu'elles soient, ne sont-elles pas avant tout des espaces de liberté ayant comme mission essentielle de donner une accessibilité complète à la pensée, à la connaissance et à la réflexion?

Illustration : J. W. Stewart

Bref tour d'horizon de quelques initiatives en Amérique du Nord
au sujet des droits et libertés dans notre profession.

Refuser trois millions de dollars ou rester politiquement neutre?

VIOLAINE FORTIER /

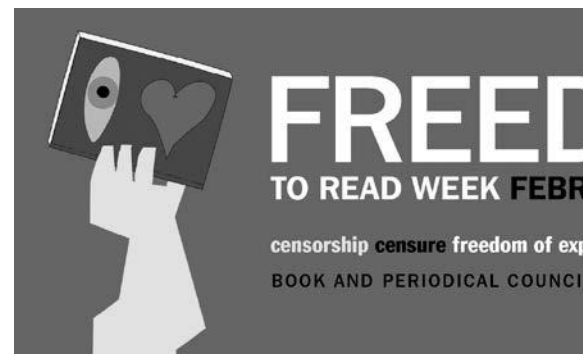
AU QUÉBEC

Toujours à l'affût pour intervenir au besoin en cas d'entraves possibles à la protection du public, au rayonnement et à l'avancement de notre profession, nos associations professionnelles québécoises ne possèdent toutefois pas de comité formel de réflexion, d'observation ou de sensibilisation au sujet des droits et libertés et ce, malgré l'adoption d'une **Charte des droits du lecteur** en 1976. C'est donc avec plaisir que nous avons appris l'heureuse initiative de la création d'un tout nouveau comité étudiant à l'école de bibliothéconomie et sciences de l'information de l'Université de Montréal: le Comité pour la liberté intellectuelle (COLIBRI) dont le mandat sera d'organiser des expositions, sondages et activités dans divers milieux visant à «amorcer un mouvement à travers toute la province» et ce, en assurant la traduction de différent matériels promotionnels ainsi qu'en s'arrimant avec différentes initiatives ailleurs au Canada et aux États-Unis (Lazdane & Morin, 2015). Surveillez l'annonce de leurs activités au prochain Congrès des milieux documentaires ainsi que leur campagne de recrutement en 2015!

QUELLES-SONT CES INITIATIVES AILLEURS CHEZ NOS VOISINS DE L'AMÉRIQUE DU NORD?

AU CANADA

L'existence de plusieurs activités de sensibilisation concernant les droits et libertés chez nos collègues professionnels canadiens de la Canadian Library Association (CLA) a lieu de nous inspirer. Tout d'abord, il existe un comité consultatif de la liberté intellectuelle (Intellectual Freedom Advisory Commit-



tee) formé de membres provenant de divers milieux documentaires, dont les responsabilités principales consistent, entre autres, à :

- Conseiller le comité exécutif de la CLA sur les questions touchant le statut de la liberté intellectuelle au Canada, incluant les politiques publiques relatives à la liberté intellectuelle dans les bibliothèques canadiennes;
- Promouvoir et encourager la responsabilisation des bibliothécaires professionnels canadiens envers la liberté intellectuelle;
- Colliger et diffuser de l'information canadienne concernant les violations et les menaces à la liberté intellectuelle;
- Fournir un support moral à un bibliothécaire, à une bibliothèque, à un autre individu ou à un groupe menacé par une attaque de censure ou une autre forme de violation de la liberté intellectuelle, ainsi que de recommander un appui financier de la CLA si cela s'avère nécessaire.

De plus, le comité a pour rôle de sensibiliser le public en chapeautant ou en collaborant à diverses activités :

- Remise d'un prix annuel pour la promotion de la liberté intellectuelle qui reconnaît et honore la remarquable contribution d'un individu ou d'un groupe à la liberté intellectuelle (*CLA Advancement of Intellectual Freedom in Canada Award*);



- Création et diffusion d'un sondage annuel visant à recenser les demandes formelles de retraits des documents reçues par les bibliothèques canadiennes (*CLA Annual Survey of Challenges to Canadian Library Resources and Policies*);
- Tenue annuelle de la «Freedom to Read Week», en soutien à l'organisme responsable de l'évènement à l'échelle pancanadienne et qui vise à encourager les Canadiens à penser et à réaffirmer leur engagement envers la liberté intellectuelle qui leur est garantie par la Charte des droits et libertés (Canadian Library Association, 2014).

AUX ÉTATS-UNIS

L'American Library Association (ALA) quant à elle, est extrêmement active concernant les droits et libertés de ses membres, de même que ceux des Américains, qu'il s'agisse de l'accès à l'information, de la vie privée, de la censure ainsi que la protection du premier amendement de la constitution américaine. L'ALA a adopté en 1939 une Charte des droits des bibliothèques décrivant les principes de base devant guider les pratiques des bibliothécaires aux États-Unis en la matière (*Library Bill of Rights*). Un bureau de la liberté intellectuelle (*Office for Intellectual Freedom*) a également été mis sur pied



CHARTRE DES DROITS DU LECTEUR

Toute personne a le droit à la liberté intellectuelle, c'est-à-dire le droit fondamental d'accéder à toutes les formes d'expression de savoir et d'exprimer ses pensées en public.

Le droit à la liberté intellectuelle est essentiel et vital à une saine démocratie et au développement de la société québécoise.

En vertu de cette déclaration, les administrateurs et le personnel des bibliothèques ont, envers le lecteur, l'obligation :

- d'assurer et de maintenir ce droit fondamental à la liberté intellectuelle;
- de garantir et de faciliter l'accès à toute forme et à tout moyen d'expression du savoir;
- de garantir ce droit d'expression en offrant les services usuels, physiques et intellectuels, de la bibliothèque;
- de s'opposer à toute tentative visant à limiter ce droit à l'information et à la libre expression de la pensée tout en reconnaissant aux individus ou aux groupes le droit à la critique.

Les bibliothécaires doivent promouvoir et défendre les principes de cette déclaration.

La charte du lecteur, tel qu'adoptée par l'ASTED, ABQLA et la CBPQ, le 31 mars 1976.
<http://cbpq.qc.ca/sites/cbpq.qc.ca/files/fichiers/corporation/Charte.pdf>

en 1967. Son rôle premier est d'éduquer et de sensibiliser les bibliothécaires et le public sur la nature et l'importance de la liberté intellectuelle dans les bibliothèques. Le bureau supervise différents sous-comités, ainsi que de nombreuses activités, notamment la diffusion de la liste des livres qui font le plus fréquemment l'objet d'une demande de retrait dans les bibliothèques américaines (*Frequently Challenged*

Notons le courage impressionnant des récipiendaires du prix en 2006 [...] qui ont refusé un don de trois millions de dollars pour leur école au Texas.

Book), l'évènement annuel d'envergure, la «*Banned book week*» ou bien encore la prestation de formations ou de services à caractère juridique pour les bibliothécaires (*Lawyers for Libraries*) (American Library Association, 2015).

Le Bureau de la liberté intellectuelle supervise également une impressionnante production de manuels, boîtes à outils, tutoriels, communiqués, lignes directrices, codes d'éthique, infolettres, groupes de support et autres matériels visant à soutenir et à guider la communauté professionnelle, et ce, pour tous les milieux documentaires. De plus, un prix annuel est remis, le *John Phillip Immroth Memorial Award*, qui vise à honorer la contribution, le dévouement ou le

courage exemplaire d'une personne ou d'un individu dans la défense des principes de la liberté intellectuelle. À ce titre, notons le courage impressionnant des récipiendaires du prix en 2006, Lucy Collins Nazro et Kathryn Runnel, qui ont refusé un don de trois millions de dollars pour leur école au Texas, et ce, parce que le donateur exigeait en retour que soit retiré de la bibliothèque scolaire le livre d'Annie Proulx: *Brokeback Mountain* (John Phillip Immroth Memorial Award, 2015).

Cet activisme impressionnant chez nos voisins du sud est alimenté par la forte présence de divers groupes organisés (religieux ou autres) dans la société américaine, dont les revendications sont très affirmées. De plus, les demandes et les intrusions du gouvernement dans les pratiques des bibliothèques américaines sont assez fréquentes pour encourager l'ALA à prendre position régulièrement afin de se prononcer et de s'opposer à diverses mesures législatives. Pensons notamment au CISPACT (*The Cybersecurity Intelligence Sharing and Protection Act*) ou au Sensenbrenner bill (*HR-4437*) qui, s'il avait été adopté par le Sénat américain, aurait rendu criminels des bibliothécaires ayant émis une carte de bibliothèque à un immigrant sans-papier (American Library Association, 2015).

En terminant, on ne peut passer sous silence le numéro du 25 mai 2015 de la revue *The Nation*, dont la bataille des bibliothécaires contre la National Security Agency et le *USA Patriot Act* fait la une. On y relate dans l'article de Zoe Carpenter: *Librarians Versus the NSA*, le «combat» acharné de plusieurs bibliothécaires américains pour la protection de la vie privée du public américain. L'auteure cite également un débat qui fait actuellement rage dans la profession aux États-Unis, à savoir si le rôle d'un bibliothécaire ne devrait pas plutôt consister à rester neutre politiquement concernant les débats politiques et les droits civils (Carpenter, 2015).

Et vous, qu'en pensez-vous? Espérons que le nouveau comité **COLIBRI** saura faire place au débat au Québec ainsi qu'à une certaine forme de sensibilisation et d'affirmation des bibliothécaires quant à leur rôle dans notre société au sujet des droits et libertés.

BIBLIOGRAPHIE

- American Library Association. (2015). *Office for Intellectual Freedom*. Consulté le 10 mai 2015, sur www.ala.org/offices/oif
- Canadian Library Association. (2014). *Intellectual Freedom Advisory Committee*. 10 mai 2015, sur www.cla.ca/source/members/committeelist.cfm?committee=IF&Section=Committees
- Carpenter, Z. (2015, mai 25). *Librarians Versus the NSA*. *The Nation*. Consulté le 10 mai 2015, sur www.thenation.com/article/206561/librarians-versus-nsa
- John Phillip Immroth Memorial Award. (2015). ALA. Consulté le mai 10, 2015, sur www.ala.org/ifrt/awardsfinal/Immroth_Award/pastrecipientsimmroth
- Lazdane, j., & Morin, M. (2015). COLIBRI: une initiative étudiante pour la liberté d'expression. *Congrès des milieux documentaires*. Montréal. Pour informations: HYPERLINK «mailto:jekaterina.lazdane@umontreal.ca» jekaterina.lazdane@umontreal.ca



La censure

De proscriptive à prescriptive, de cléricale à judiciaire ou politique

MARCEL LAJEUNESSE /

La censure possède une longue histoire. Il y a censure de l'imprimé, c'est-à-dire interdiction de diffuser un écrit ou un imprimé depuis que les pouvoirs civils ou religieux ont vu en celui-ci une opposition ou une contradiction avec la pensée que ces pouvoirs prônaient. La censure peut être contrôle ou interdiction. Quand François I^{er} établit, par l'Ordonnance de Montpellier en 1537, le dépôt légal en France, c'est autant pour connaître, enregistrer et contrôler les publications que pour en stimuler la diffusion. Au cours de l'Ancien régime, Richelieu, puis Colbert, ont bien compris l'utilité de la censure en instituant une Direction de la librairie, chargée de l'octroi des

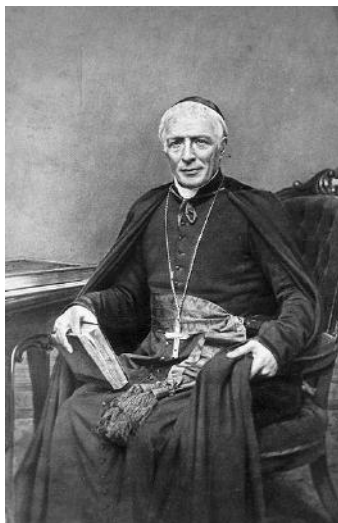
prohibitorum, qui était une liste de volumes que les catholiques romains n'étaient pas autorisés à lire. La dernière édition de l'*Index*, la 20^e, contenait, en 1948, 4 000 ouvrages défendus pour des raisons diverses, notamment hérésies, théories politiques subversives, immoralité. Cet *Index* fut supprimé dans l'Église catholique en 1966.

Au Bas-Canada, tant l'imprimeur montréalais Fleury Mesplet en 1779 que Pierre Bédard, éditeur du journal *Le Canadien* en 1810, eurent à subir la censure des autorités politiques de la colonie, qui incluait l'interdiction de publier et l'emprisonnement.

Le cas le plus connu de la censure ecclésiastique au XIX^e siècle a trait à l'offensive de l'évêque de Montréal, M^{gr} Bourget, contre la bibliothèque de l'Institut canadien et aussi contre les membres de cet Institut. Cette saga se traduit par les trois lettres de l'évêque en 1858 sommant l'Institut de purger sa bibliothèque des livres à l'*Index*, par la mise à l'*Index* des *Annuaire*s de 1868 et 1869 et par des mesures prises contre les membres de l'Institut. Cela provoqua la fermeture de l'Institut au début de la décennie 1870 et la vente de la bibliothèque au Fraser Institute en 1885. Au début de la décennie 1890, l'éditeur du journal *Canada-Revue*, Aristide Filiatreault, apprit à ses dépens ce qu'il en coûtait de faire connaître les turpitudes du sulpicien Guihot et de diffuser des idées libérales, dont la création d'une bibliothèque municipale laïque. L'archevêque de Montréal, M^{gr} Fabre, le fit taire en se servant des prônes de ses curés et des tribunaux. C'est sous son épiscopat que le livre de Laurent-Olivier David, *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*, fut mis à l'*Index* en 1896. Son successeur, M^{gr} Bruchési, fut constamment sur la brèche en ce qui a trait à la diffusion de l'imprimé. De 1901 à 1913, il prononça un interdit sur quatre journaux montréalais, *Les Débats*, *La Semaine*, *Le*



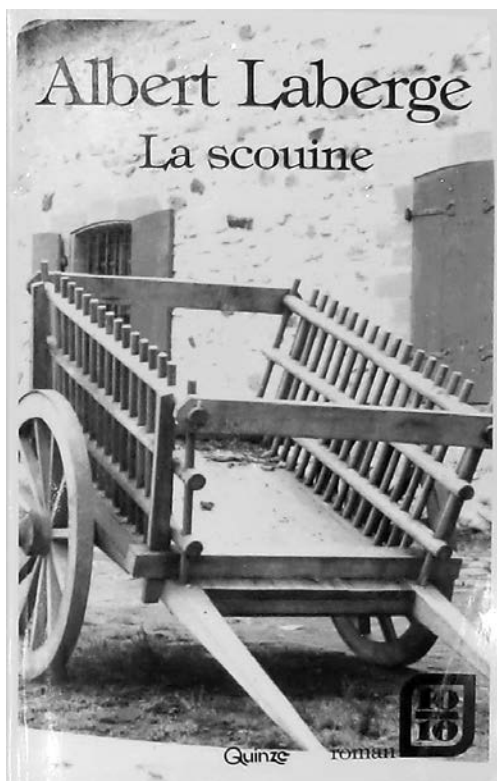
François I^{er}.



M^{gr} Ignace Bourget.

permissions et privilèges obligatoires pour l'impression d'un livre. Dans le domaine religieux, dans le cadre de la Contre-réforme, le pape Paul IV établit en 1559, à la demande de l'Inquisition, l'*Index librorum*





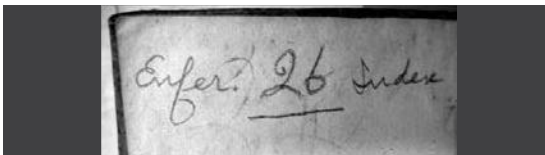
Pays et La Lumière. Les romans *Marie Calumet* de Rodolphe Girard (1904), *Les foins* (extrait de la future *Scouine*) d'Albert Laberge (1909) et *Le débutant* d'Arsène Bessette (1914) furent mis au pilori par Bruchési. Rendant visite à l'hôtel de ville au moment de la création de la bibliothèque civique, il semonça le conseil municipal d'offrir à la population, à la Bibliothèque industrielle située au Monument national, les œuvres de Voltaire, de Rousseau, de Balzac et de Sand et il suggéra la création d'un département d'inspection. L'archevêque de Montréal revint sur le sujet de la censure quand il fit proposer en 1908 par un échevin un comité de censure de trois membres: le premier serait nommé par le chancelier de l'Université Laval de Montréal (Bruchési), le deuxième par l'archevêque de Montréal (Bruchési) et le troisième par le principal de l'Université McGill.

À la Bibliothèque municipale de Montréal, la censure eut cours jusque dans les années 1960. On note dans les attributions du personnel au début des années 1930 qu'une bibliothécaire était chargée de la censure des volumes français et qu'une autre s'occupait des volumes anglais. Le choix de livres devint aussi un moyen détourné de censure: alors que seulement 15 % des volumes religieux faisaient l'objet de prêts à partir des années 1930, ceux-ci représentaient de 30 à 40 % de l'offre de lecture. La censure ne s'exerçait pas seulement dans le choix des livres. Plusieurs livres sont placés dans des espaces réservés ou sont carrément retirés du catalogue. Jusqu'au milieu des années 1960, les livres suspects ou dangereux sont confinés dans un espace réservé et verrouillé, l'Enfer, lequel est situé dans l'entrepôt de livres et n'est accessible qu'au conservateur qui en possède les clés. Les livres de l'Enfer sont consignés dans un registre à part. Outre cette censure proscriptive, on retrouve aussi une censure prescriptive établie d'après la valeur morale des livres. On emploie à cette fin le symbole 0. Plus le nombre de 0 est élevé



SOURCE : WIKIMEDIA COMMONS (LIBRE DE DROIT)

(avec un maximum de quatre), plus le livre est considéré comme étant dangereux pour la morale. Sont également utilisées des indications plus explicites : défendu, à l'Index ou R.



Inscription au plomb sur le contreplat verso du livre : Enfer 26 Index. Musée de la civilisation, bibliothèque du Séminaire de Québec.

Il ne faut pas s'imaginer que la censure et l'existence d'un Enfer étaient le propre des bibliothèques publiques. Nous savons par maints témoignages que la pratique de la censure et l'existence d'un Enfer existaient à l'Université Laval et à l'Université de Montréal et dans les collèges qui avaient une importante bibliothèque, et cela, jusqu'à l'abolition de l'Index lors du Concile Vatican II au milieu de la décennie 1960.

L'interdiction du roman *Les demi-civilisés* par l'archevêque de Québec, le cardinal Villeneuve, a empêché son auteur Jean-Charles Harvey d'être nommé par le gouvernement Taschereau conservateur de la Bibliothèque de l'Assemblée législative du Québec en 1934. En 1935, le cardinal Villeneuve stigmatisait dans la *Semaine religieuse de Québec* le journal *L'Ordre* dirigé par Olivar Asselin comme « un journal qui ne respire ni l'esprit chrétien ni le respect dû au Saint-Siège ». Le journal a cessé de paraître à la suite de ce coup de crosse épiscopal.

Une institution est au cœur de la vie culturelle de langue française au Québec à partir de la fin des années 1930. C'est la maison Fides, qui avait pour but de promouvoir l'humanisme intégral catholique.

Son directeur, le père Paul-Aimé Martin, fut au centre d'un faisceau d'institutions : la maison d'édition et son service des bibliothèques qui visait la formation de bibliothèques paroissiales, l'École de bibliothécaires dont il fut un des cofondateurs, l'Association canadienne des bibliothèques catholiques, les périodiques *Mes fiches*, et la *Revue des bibliothèques, Lectures*. Dans une allocution en 1946, lors de l'inauguration de l'immeuble de la maison Fides, le cardinal Villeneuve donnait à Fides un rôle de premier plan dans le domaine de la professionnalité des bibliothèques, de l'orientation des lectures, de l'importance de l'Index. Le bulletin *Mes fiches* accordait des cotes morales aux livres qui étaient retenus aux fins de résumé. En 1946, *Mes fiches* reviennent à leur rôle bibliographique, tandis que la revue *Lectures*, lancée

La dernière édition de l'Index, la 20^e, contenait, en 1948, 4 000 ouvrages défendus pour des raisons diverses, notamment hérésies, théories politiques subversives, immoralité. Cet Index fut supprimé dans l'Église catholique en 1966.

cette année-là, complète ses appréciations critiques des volumes par une cote qui veut orienter le lecteur. Les cotes utilisées sont : M, ouvrage mauvais; D, ouvrage dangereux; B?, appelle des réserves, pour gens formés intellectuellement et moralement; B, pour adultes. Ces analyses avec évaluations ont eu cours jusqu'en 1966. Elles s'inspiraient de l'orientation des lectures qu'ont pratiquée du début du XX^e siècle à 1940, et même jusqu'à l'abolition de l'Index, les religieux français, l'abbé



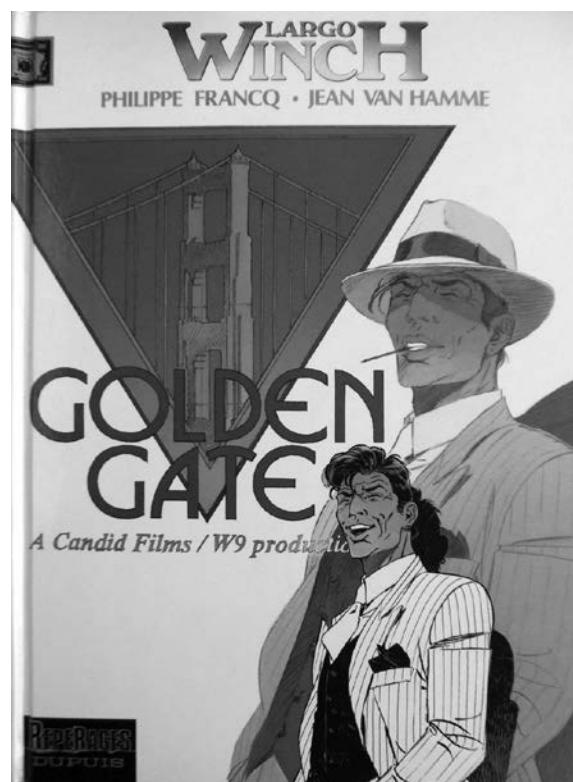
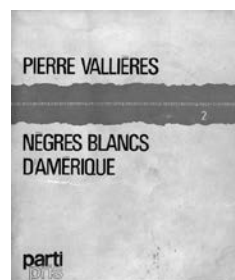
Louis Bethléem (1869-1940) et le jésuite Georges Sagehomme (1862-1937) et qui avaient eu une large audience et une profonde influence dans la francophonie catholique. L'interdiction par le pouvoir cléricale de la commémoration par la Société des écrivains canadiens du centenaire de la mort d'Honoré de Balzac en 1950 apparaît comme l'un des derniers gestes de la censure cléricale.

Avec la disparition de l'*Index* en 1966 et l'affaiblissement du pouvoir cléricale, la censure devient davantage politique et judiciaire. Il faut se rappeler des procès importants au Québec contre les romans *L'amant de Lady Chatterley* (1959) et *Histoire d'O* (1967). Georges Cartier, conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec, a relaté dans

Avec la disparition de l'Index en 1966 et l'affaiblissement du pouvoir cléricale, la censure devient davantage politique et judiciaire.

Argus l'intervention de la Sûreté du Québec pour suspendre le droit à la consultation de tous les ouvrages consacrés au maniement d'armes légères et à la fabrication de bombes que possédait la bibliothèque, de même que la saisie de l'ouvrage *Nègres blancs d'Amérique* de Pierre Vallières et la collecte d'informations de la part de la Gendarmerie royale du Canada relativement aux journaux et périodiques «séditieux» au moment de la Crise d'octobre 1970.

Les bibliothèques scolaires ont fait l'objet de cas de censure. En 1984, l'album *Le voyage de la vie* de Darcia Labrosse et de Marie-Francine Hébert, illustré par une lauréate du Conseil des arts, est refusé par



les écoles et les bibliothèques pour cause de nudité dans une illustration sur le thème de l'évolution. Trois romans jeunesse de Reynald Cantin, *J'ai besoin de personne*, *Le choix d'Ève* et *Le secret d'Ève*, traitant de sexualité adolescente et d'avortement, fort appréciés de cette classe d'âge, sont interdits d'achat, en 1991, dans les bibliothèques du Conseil scolaire Chauveau à Québec. En 1995, devant la Commission

des États généraux sur l'éducation, la présidente de l'Association des parents catholiques du Québec, juge les romans *Ani Croche* et *La course à l'amour* de Bertrand Gauthier inacceptables; ces livres furent écartés des listes de livres recommandés par la Commission des écoles catholiques de Montréal.

La censure à la Bibliothèque municipale de Hull est un cas qui a été largement diffusé et analysé. En septembre 2001, à la suite de la pression de quelques citoyens, 180 bandes dessinées, dont des œuvres de Claire Bretécher, de Marcel Gotlieb, des Québécois Bruno et Gilles Laporte et la série *Largo Winch*, sont mises sous clé à la Bibliothèque municipale de Hull par le conseil de ville, pour raisons de pornographie et de violences faites aux femmes, et ce, malgré l'opposition du directeur de la Bibliothèque, Denis Boyer. La réaction rapide des autorités municipales, qui souhaitaient limiter l'accès à un certain type de publications, a fait face à l'opposition du milieu des bibliothèques, des associations de bibliothécaires et de l'Union des écrivains du Québec. En février 2002, le conseil municipal de la nouvelle ville de Gatineau lève l'interdit dans ce combat pour le droit à l'information, à la libre expression de toute pensée et à la liberté intellectuelle.

L'étude de la censure dans les bibliothèques s'avère actuellement une tâche complexe. On ne retrouve plus de bibliothécaires qui se font les hérauts d'actions de censure, comme Juliette Chabot le faisait dans une annexe intitulée «Bibliographie-conseil» à son livre publié en 1963, *Montréal et le rayonnement des bibliothèques publiques*. Elle y exposait tout l'arsenal pour le choix de livres, l'*Index librorum prohibitorum*, les œuvres des clercs Louis Bethléem et Georges Sagehomme, ainsi qu'un grand

nombre d'outils bibliographiques d'une orthodoxie à toute épreuve et les maisons d'édition orthodoxes. Aujourd'hui, une bibliothèque avancera comme raisons de la non-acquisition d'un volume audacieux ou d'une certaine revue la non-conformité de cette acquisition à la politique de développement des collections ou les budgets restreints qui forcent à faire des choix. Le discours sur la censure est devenu, il faut le constater, plus subtil ou plus hermétique.

1. Il s'agit ici d'une version remaniée d'un texte paru dans Pierre Hébert et coll. (2006). *Dictionnaire de la censure au Québec: Littérature et cinéma*. Montréal, Fides, 715p.



marcel.lajeunesse@umontreal.ca

Marcel Lajeunesse, EBSI-Université de Montréal



BIBLIOGRAPHIE

Hébert, Pierre. (1997-2004). *Censure et littérature au Québec, 1625-1959*. Montréal, Fides, 2 vol.

Hébert, Pierre et Marcel Lajeunesse. (2005). «Censure et bibliothèques au Québec», dans *Tous ces livres sont à toi! De l'Œuvre des bons livres à la Grande Bibliothèque, 1844-2005*. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec/Québec, Presses de l'Université Laval, p. 95-107.

Hébert, Pierre, Lever, Yves et Kenneth Landry. (2006). *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*. Montréal, Fides, 715 p.

Lamonde, Yvan. (2000-2004). *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1929*. Montréal, Fides, 2 vol.

Communication des informations administratives

Un code de l'information et de la communication qui protège les professionnels de l'information au Bénin

STÉPHANE SONON /

Depuis le 22 janvier 2015, la loi n° 2015-07 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin a été adoptée par les députés de ce pays de l'Afrique de l'Ouest. Cet instrument juridique attendu depuis plusieurs années par les professionnels de l'information et des médias vient combler un vide dans le secteur de la presse et des médias.

Au delà des avancées indéniables que peut apporter cette loi dans le monde des journalistes et autres professionnels des médias, ce code constitue aussi un instrument de protection des libertés et des droits des citoyens et aussi des bibliothécaires, documentalistes et archivistes qui gèrent l'information dans l'administration béninoise, car il consacre le droit d'accès à l'information administrative.

Le présent article, partant du fondement du droit d'accès aux informations administratives contenu dans le code béninois, fait un bref rappel du processus de son avènement (I). Il montre dans une seconde partie, de manière analytique et à l'appui d'autres textes, les dispositions du code qui concernent le professionnel qui diffuse l'information administrative (II).

ENFIN UNE CONSÉCRATION DU DROIT D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le code de l'information et de la communication adopté le 22 janvier 2015 vient unifier l'environnement juridique des médias au Bénin, naguère régi par plusieurs textes juridiques obsolètes, disparates voire contradictoires (ODEM, 2001).

Cette codification constitue l'un des intérêts majeurs de cette loi qui comporte 343 articles et régleme aussi bien l'affichage, la presse écrite, la radio, la télévision, les services de presse en ligne, la publicité, les délits de presse, le corps du journaliste, ... que l'accès aux sources publiques d'information.

C'est la consécration du principe de l'accès aux sources publiques d'information ou aux informations administratives qui constitue une nouveauté intéressant les professionnels de l'information documentaire.

Le chemin pour parvenir à cette finalité a été long et a constitué un «éternel recommencement» (Sonon, 2010). Pour l'histoire, c'est depuis novembre 2000 que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), en collaboration avec le Ministère béninois de la communication, a organisé un séminaire sur le thème: «l'accès aux sources publiques

Documentaliste de formation, l'auteur est diplômé d'un Master en communication et d'un Master en droit et relations internationales. Il s'intéresse aux questions liées aux sciences de l'information &



documentation et aux médias. Il est en fonction à la faculté d'agronomie de l'Université d'Abomey-Calavi. en tant que Chef du Service de la communication et de la coopération.

stesonon@yahoo.fr



PHOTO : STÉPHANE SONON

d'information». Il a été recommandé à l'issue dudit séminaire de : «mettre en place une commission ad hoc pour l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'accès aux sources publiques d'information; de doter les ministères en ressources humaines suffisantes pour la réorganisation et la gestion des archives et du fonds documentaire».

Malgré ces résolutions, les actions n'ont pas automatiquement suivi. Le sujet a souvent été évoqué à l'occasion de multiples rencontres des journalistes; notamment lors des Etats généraux de la presse béninoise de 2002 et de 2014.

L'avant-projet de loi élaboré pour étude, subira des allers-retours incessants entre les institutions concernées par le processus (Présidence, ministères de la justice, de la communication, Cour suprême, etc.). D'une loi d'accès aux informations administratives séparée au départ, un nouveau schéma est mis en œuvre après l'alternance politique d'avril 2006. Il prend appui sur la nécessité de codifier le cadre légal «disparate» dans lequel évolue la presse au Bénin. La loi d'accès à l'information publique sera donc incorporée au code de l'information et de la communication.

Partant du principe constitutionnel selon lequel «toute personne a droit à l'information», la nouvelle loi votée le 22 janvier 2015 réaffirme, à travers son article 7 le principe du droit à l'information. Elle

Au delà des avancées indéniables que peut apporter cette loi dans le monde des journalistes et autres assimilés des médias, ce code constitue aussi un instrument de protection des libertés et des droits des citoyens et aussi des bibliothécaires, documentalistes et archivistes qui gèrent l'information dans l'administration.

proclame : «L'Etat s'oblige, à travers ses différentes structures et institutions, à garantir à toute personne, l'accès aux sources d'informations notamment publiques». Elle ajoute : «Les services de l'Etat chargés de cette mission s'engagent par conséquent à fournir tout renseignement, à communiquer tout document et à veiller à faire constituer,



au besoin, un dossier de presse à mettre à la disposition des professionnels sur tout sujet intéressant légitimement le public».

Le chapitre IV viendra consacrer le principe du droit d'accès aux sources publiques d'information avec une trentaine d'articles (article 69 à 106).

Ce qui est une première au Bénin, qui rejoint ainsi la liste des « rares pays africains » francophones (Mendel, 2008) à l'instar du Sénégal (principe contenu dans la loi sur les archives) à avoir institué ce droit aux citoyens après les pays occidentaux.

La loi du Bénin présente les généralités sur le droit d'accès, les conditions d'accès, la procédure d'accès, les restrictions au droit d'accès, les voies de recours.

Le chapitre IV viendra consacrer le principe du droit d'accès aux sources publiques d'information avec une trentaine d'articles (article 69 à 106).

Elle couvre dans une certaine mesure les documentalistes ou archivistes qui sont désormais protégés dans la diffusion de l'information administrative. Ils ont aussi un rôle important à jouer pour sa promotion.

Auparavant, en l'absence de cet instrument juridique, ces derniers étaient exposés aux infractions multiples lorsqu'ils fournissaient des documents ou informations des services publics aux journalistes. Il s'agit des infractions comme la violation de l'obliga-

tion de discrétion professionnelle qui s'impose aux agents publics, la violation du secret administratif, le recel d'informations administratives ou de complicité de recel de documents administratifs.

UNE COUVERTURE POUR LES DOCUMENTALISTES ET ARCHIVISTES

La protection des documentalistes, archivistes et autres agents de l'État, chargés de gérer les informations administratives, se révèle à travers cette loi à divers niveaux.

D'abord, l'avènement de cette loi impose tacitement pour son efficacité de faire gérer les informations de services publics par les professionnels de l'information.

Certes, il existe au niveau du pays le décret 98-214 du 11 mai 1998 portant statuts particuliers des Corps des Personnels de l'Action Culturelle (vocable administratif sous lequel sont désignés les documentalistes, archivistes et bibliothécaire du Bénin) qui impose déjà cette fonction aux professionnels de l'information documentaire.

Ensuite, avec la nouvelle loi, les professionnels sont davantage couverts dans la diffusion aux tiers de l'information administrative. Mieux, c'est le supérieur hiérarchique de l'agent qui est le premier responsable; car la loi dispose: « Ladite demande d'accès est adressée aux supérieurs hiérarchiques de l'agent public qui détient le document ou le renseignement au sein de l'organisme public » (article 77).

En cas de refus, une sanction est infligée à ce cadre (hiérarchique). Ainsi au titre de l'article 70, « toute entrave aux droits d'accès à l'information est passible de sanction administrative et/ou judiciaire ».

On remarquera dans cette loi que c'est la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), organe constitutionnel du Bénin (article 142 de la constitution) chargé de garantir la liberté de la presse et l'accès équitable de tous aux médias publics, qui est chargé ici de veiller à l'application de la loi (articles 98-102 du code).

Ce qui n'est pas le cas dans les pays précurseurs de ce principe, à l'instar de la France avec la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) ou le Canada avec la Commission d'Accès aux Informations (CAI).

Il est opportun de se demander comment cet organe (HAAC) chargé déjà de nombreuses attributions dans la régulation des médias pourrait assumer à court et long terme cette nouvelle charge que les organes plus spécialisés comme le CADA, envahis de recours (PUYBASSET, 2003), éprouvent des difficultés à honorer.

Il est utile de s'interroger sur la pertinence de cette fonction attribuée à la HAAC, lorsqu'on sait qu'une Commission Nationale d'Accès à l'Information Publique (CNAPI) est en création pour jouer un tel rôle, sous l'impulsion de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), une ONG de promotion à la participation citoyenne, qui a contribué largement aussi à l'avènement du présent code. C'est à juste titre que la CNAPI dans sa constitution est composée, entre autres, de spécialistes de l'information documentaire.

Cependant, ce code à lui seul ne constitue par un élément de protection pour les métiers de documentaliste, archivistes et bibliothécaires du Bénin.

Par décret N°2012-191 du 3 juillet 2012 fixant la structure type des ministères au Bénin, il est créé

dans chaque ministère un poste de Direction de l'Information et du Préarchivage (DIP). Parmi les profils de compétence définis pour occuper ce poste figurent les spécialistes de l'information documentaire, qui depuis trois ans occupent ces postes dans l'administration en concurrence avec les «informaticiens».

Si la présence des informaticiens à ce poste semble exposer les professionnels de l'information documentaires à une menace du métier constatée déjà

L'avènement de cette loi impose tacitement de faire gérer les informations de services publics par les professionnels de l'information pour son efficacité.

dans les missions de consultance relatives à GED ou à la mise en place de SID, il s'agit néanmoins d'une avancée dans la reconnaissance des professionnels de ce métier pour occuper ces nouveaux postes créés dans l'administration centrale.

Cet existant pourrait faciliter l'application de la nouvelle loi. Car le supérieur hiérarchique évoqué par le code pourrait se révéler être, soit un spécialiste de l'information documentaire, soit un «informaticien», tous supposés conscients de l'enjeu du droit du public à l'information administrative, un «droit fondamental» (Trudel P. et al, 1981).



Par ailleurs, l'Association pour le Développement des Activités Documentaires au Bénin (ADADB), créée en 1980, constitue également un instrument de protection des professionnels du métier. Même si elle n'a pas toujours le pouvoir nécessaire pour constituer un lobby en faveur du métier, son existence a permis de la faire représenter dans nombre de structures telles que le Conseil National des Archives. Elle pourrait également influencer l'application correcte du nouveau code.



En conclusion, il convient de saluer cette consécration du droit d'accès à l'information administrative au Bénin, pays précurseur en 1990 du renouveau démocratique en Afrique. L'avènement de la loi contribuera sans doute à renforcer la démocratie et la gouvernance administrative. Car tout citoyen a désormais la possibilité de demander une information à l'administration, dans le cadre tracé par ce code qui protège les droits des gestionnaires de l'information et du citoyen.



BIBLIOGRAPHIE

- TRUDEL Pierre, BOUCHER Jacques, PIOTTE René, BRISSON Jean Maurice; *Le droit à l'information*; Montréal: PUM, 1981
- ODEM; *Etude sur l'état des médias au Bénin: 1988-2000*; Cotonou: Friedrich Ebert Stiftung; 2001; 237 p.
- PUYBASSET (Michèle); «Le droit à l'information administrative» AJDA, 14 juillet 2003 P.1308
- MENDEL, Toby; *Liberté de l'information: étude juridique comparative*. 2ème éd. Rev. Et mise à jour; Paris: Unesco, 2008; 172 p.
- HUEBEKE Stéphane, MOUFFE Bernard; *Le droit de la presse, presse écrite, presse audiovisuelle, presse électronique*; Bruxelles: Bruylant: Académia AB, 2000; 793 p
- UNESCO; *Medias et gouvernance en Afrique: concept et cas pratiques*; Paris: Unesco; 2010; 209 p.
- SONON Stéphane; *Presse et droit d'accès à l'information administrative: le Benin entre hésitation et manque d'expertise*; in *Medias et gouvernance en Afrique: concept et cas pratiques*; Paris: Unesco; 2010; p 25.

Le soutien à la diffusion des publications scientifiques en libre accès

Un rôle stratégique pour les bibliothèques universitaires québécoises



DENIS BOISVERT /

Depuis le début des années 2000, au moment où le web a véritablement pris son envol dans le cadre de la révolution numérique, les bibliothèques universitaires ont connu de profonds changements. Face à des défis d'ordre technologique, socio-économique et juridique, elles n'ont pas hésité à agir autrement, à innover, à se réinventer et à accroître leur coopération en matière de partage et de mise en commun de leurs services afin de participer activement à l'essor d'un réseau qui est au cœur de l'économie et des sociétés du savoir.

Voyons à partir d'un tel environnement, comment la diffusion en libre accès devient une alternative au modèle dominant établi dans le cadre normatif de la science. Nous décrivons dans cet article les enjeux et les contraintes ayant conduit les bibliothèques universitaires québécoises à jouer un rôle actif dans la diffusion des publications scientifiques en libre accès. Des solutions alternatives au modèle conventionnel seront également présentées.

UN NOUVEAU CADRE LÉGISLATIF À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : FRUIT D'UNE TENSION ENTRE DEUX DROITS FONDAMENTAUX

Les bibliothèques desservant les institutions d'enseignement supérieur ont l'obligation à la fois de protéger le droit d'auteur et d'assurer aux usagers l'accessibilité aux productions scientifiques des chercheurs. Au cours des dernières années, la gestion au quotidien de ces deux droits fondamentaux est devenue une véritable source de tension pour les divers acteurs impliqués dans les milieux de la recherche et de l'édition. En effet, la gestion du droit d'auteur est loin d'être simple (Azzaria, 2015)¹, lorsque nous devons :

- respecter des contrats de licences attachées à des milliers d'abonnements;
- mettre en valeur les œuvres déclarées libres d'accès par leurs auteurs;
- assurer une saine gestion de celles qui sont couvertes par les sociétés de gestion comme Copibec;
- veiller à ce que les différentes exceptions prévues dans la loi sur le droit d'auteur soient bien comprises par tous, surtout celles qui



concernent le concept d'utilisation équitable établi distinctement en fonction d'une pluralité d'usages. En plus de faire face aux contraintes juridiques qu'impose la gestion de nombreux contrats de licences rédigés différemment d'un éditeur à l'autre, de respecter la législation et les politiques en vigueur en matière de gestion des droits d'auteur (Piron, 2015)², les responsables de bibliothèques ont la nécessité de promouvoir le droit à la science et à la culture tel que reconnu par l'ONU dans le cadre de la Déclaration universelle des Droits de l'homme³ (Shaheed, 2015). Nous sommes ici au cœur de la concurrence entre les deux grands référentiels qui conditionnent l'action

Aujourd'hui, les bibliothèques universitaires canadiennes consacrent en moyenne 75 % de leurs budgets d'acquisition à des ressources électroniques dans le cadre d'ententes similaires à celle du Réseau canadien de documentation pour la recherche.

publique dans le domaine de la science⁴ (Bernatchez, 2015), soit le référentiel de l'économie du savoir et celui des sociétés du savoir.

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ET L'ASSUJETTISSEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE À L'OLIGOPOLE DES GRANDS ÉDITEURS

L'arrivée du monde numérique a donné lieu au début des années 2000 à des modes d'achat à grande échelle de contenu et de licences dans le cadre de consor-

tiums comme celui du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR). Aujourd'hui, les bibliothèques universitaires canadiennes consacrent en moyenne 75 % de leurs budgets d'acquisition à des ressources électroniques dans le cadre d'ententes similaires à celle du RCDR. Bien que les initiatives du RCDR aient permis d'élargir le contenu numérique essentiel aux activités de recherche⁵, ces accords représentaient toutefois à l'échelle canadienne des dépenses annuelles en 2013-2014 de l'ordre de 92 millions de dollars. Au cours des dix dernières années, le budget de dépenses du RCDR a doublé, mais pas ceux de leurs membres.

Le fait de consacrer de telles ressources financières à l'achat de contenus numériques assujettis à des licences commerciales oblige de plus en plus les bibliothèques à réduire leurs budgets d'acquisition dédiés aux livres afin d'être en mesure de soutenir cette infrastructure du savoir établie en mode consortium.

Mentionnons que plusieurs bibliothèques universitaires québécoises ont dû depuis 2012, à la suite des compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, réduire leurs budgets d'acquisition, annuler des abonnements à des revues savantes couvrant l'essentiel de l'actualité scientifique, sabrer dans l'ac-

CRKN
Canadian Research
Knowledge Network

RCDR
Réseau canadien de
documentation pour la recherche



quisition de livres et même procéder à des abolitions de postes à la suite de départs à la retraite.

« Cette année, on estime qu'on va commander environ 50% des livres papier et électroniques qu'on a commandés il y a deux ans »⁶.

– Benoit Séguin,

Directeur du service de la bibliothèque de l'UQTR.

De plus, un taux de change nettement défavorable au cours des deux dernières années constitue un autre facteur d'impact négatif qui ajoute une pression supplémentaire sur les budgets dédiés aux acquisitions de grands ensembles de périodiques électroniques facturés majoritairement en dollars US.

Le milieu des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche fait donc présentement face à « une crise des périodiques ». En effet, les travaux d'une équipe de chercheurs de l'Université de Montréal (Larivière, Haustein, Mongeon, 2015)⁷ ont démontré que cinq grands éditeurs (Elsevier, Wiley-Blackwell, Springer et Taylor and Francis, American Chemical Society et Sage publications) contrôlent à eux seuls plus de 50 % des articles produits par la communauté scientifique. Ces grands éditeurs commerciaux imposent des augmentations annuelles largement supérieures au coût de la vie faisant en sorte que les bibliothèques universitaires sont aujourd'hui soumises à une forme d'oligopole depuis la consécration du monde numérique dans le milieu de la recherche.

Cette crise des périodiques oblige bon nombre d'entre elles à adopter et à favoriser de nouveaux modes d'acquisition⁸ et de diffusion des connaissances. Les

responsables de bibliothèques universitaires font de plus en plus appel à des solutions alternatives au modèle de publication commercial des grands éditeurs à but lucratif qui s'alimentent à même les fruits de la production intellectuelle des professeurs et des chercheurs à l'emploi des universités ou des centres de recherche largement subventionnés par les deniers publics.

Par exemple, face à une telle situation, la direction des bibliothèques de l'Université de Montréal⁹ s'est résolue en 2014 à annuler son abonnement en mode consortium à la collection complète des 1 510 périodiques de la collection Wiley Online Library pour, par

Le milieu des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche fait présentement face à « une crise des périodiques » engendrée par une croissance des coûts correspondant à trois fois le taux d'inflation entre 1985 et 2005.

la suite, s'abonner individuellement à 368 titres de cette collection jugés essentiels à leurs travaux par les chercheurs concernés.

Il s'agit d'une solution alternative au modèle commercial des grands éditeurs à but lucratif dont le modèle d'affaires est de plus en plus critiqué, car ceux-ci s'alimentent à même les fruits de la production intellectuelle des professeurs et des chercheurs à l'emploi des universités ou des centres de recherche largement subventionnés par les deniers publics.





MAX PLANCK
digital library

La diffusion en libre accès des articles scientifiques à partir de dépôts institutionnels ou bien encore en publiant dans des revues qui souscrivent à la voie dorée ne peut se faire sans mettre en place des conditions favorables au respect des principes définissant le libre accès assorti de mesures structurantes.

Le MPDL (Max Planck Digital Library), reconnu à titre d'acteur majeur des bibliothèques scientifiques en Allemagne, a mené des études démontrant que la transition complète de l'édition savante vers le libre accès serait non seulement rentable, mais qu'elle permettrait même de réaliser des économies importantes¹⁰.

LE SOUTIEN À LA DIFFUSION EN LIBRE ACCÈS À DES ARTICLES SCIENTIFIQUES APPARAÎT COMME L'UNE DES SOLUTIONS D'AVENIR POUR LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC¹¹

Confrontés à de telles réalités, les établissements du réseau de l'Université du Québec ont mis sur pied un groupe de travail sur le libre accès en 2014. Son mandat était d'identifier les conditions favorables à la diffusion des connaissances produites par les scientifiques en libre accès, c'est-à-dire en donnant un accès en ligne gratuit aux publications issues de la recherche. Trois circonstances ont mené à la création de ce groupe de travail :

- une consultation sur le libre accès réalisée en 2013 par les trois grands organismes subventionnaires du Canada (CRSNG, CRSH et IRSC) en vue d'adopter une politique déterminant que les articles

scientifiques produits dans le cadre de travaux de recherche subventionnés par les fonds publics devront être diffusés en libre accès au plus tard 12 mois après leur publication¹²;

- l'expertise développée par treize bibliothèques universitaires québécoises au cours des dernières années avec la mise en place de dépôts institutionnels, dont huit établissements du réseau de l'Université du Québec;
- la crise des périodiques engendrée par une croissance des coûts correspondant à trois fois le taux d'inflation entre 1985 et 2005.

Rappelons que le mouvement vers le libre accès est soutenu par de nombreuses déclarations internationales comme celles de Berlin (2003), de Budapest (2002) et de l'UNESCO (2013). Stevan Harnad¹³ est l'un de ceux qui a fait naître ce mouvement au Québec en proposant aux chercheurs de déposer dans des répertoires institutionnels à des fins d'archivage leurs publications, de manière à favoriser la libre circulation des idées en appui aux principes sous-jacents au droit d'accès à la science et à la culture.

Dans le rapport du Groupe de travail sur le libre accès visant à accroître la diffusion des connaissances par l'augmentation de l'accès aux productions scientifiques des chercheurs du réseau de l'Université du Québec, deux grands modèles de diffusion sont décrits¹⁴ :

- **LA VOIE VERTE** qui est étroitement associée aux dépôts institutionnels permet aux auteurs d'archiver leurs publications issues de la recherche en vue de les rendre accessibles gratuitement. En 2015, selon le « Open Doar »¹⁵, nous recensons 2 730 dépôts institutionnels dans le monde;



PHOTO : © JISC AND MATT LINCOLN - CC BY-NC-ND

→ **LA VOIE DORÉE** permet quant à elle, selon L'Institut de l'information scientifique et technique (INIST), de publier des articles dans une revue en libre accès, quel que soit son mode de financement. Elle permet par conséquent aux lecteurs d'accéder aux publications dès leur parution sans frais d'abonnement. Au début de 2015, le *Directory of Open Access Journals* recensait 10 145 revues en libre accès inscrites dans cette voie à travers le monde. Le modèle économique de la voie dorée est à l'inverse du modèle traditionnel dans la mesure où c'est l'auteur ou son employeur/institution qui paye l'éditeur par le biais de fonds de financement de la recherche. Tout comme à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et à l'École de technologie supérieure (ÉTS), certaines universités mettent à la disposition des chercheurs un fonds d'auteur. De tels fonds permettent de couvrir les frais de publication demandés par les entreprises de publication à but lucratif ou non comme Érudit. Mentionnons par ailleurs que de plus en plus d'éditeurs commerciaux offrent aux auteurs la possibilité de publier leurs articles à partir de ce modèle de financement¹⁶. (Voir le diagramme à la page suivante.)

DES PISTES D'ACTION

La diffusion en libre accès des articles scientifiques à partir de dépôts institutionnels ou bien encore en publiant dans des revues qui souscrivent à la voie

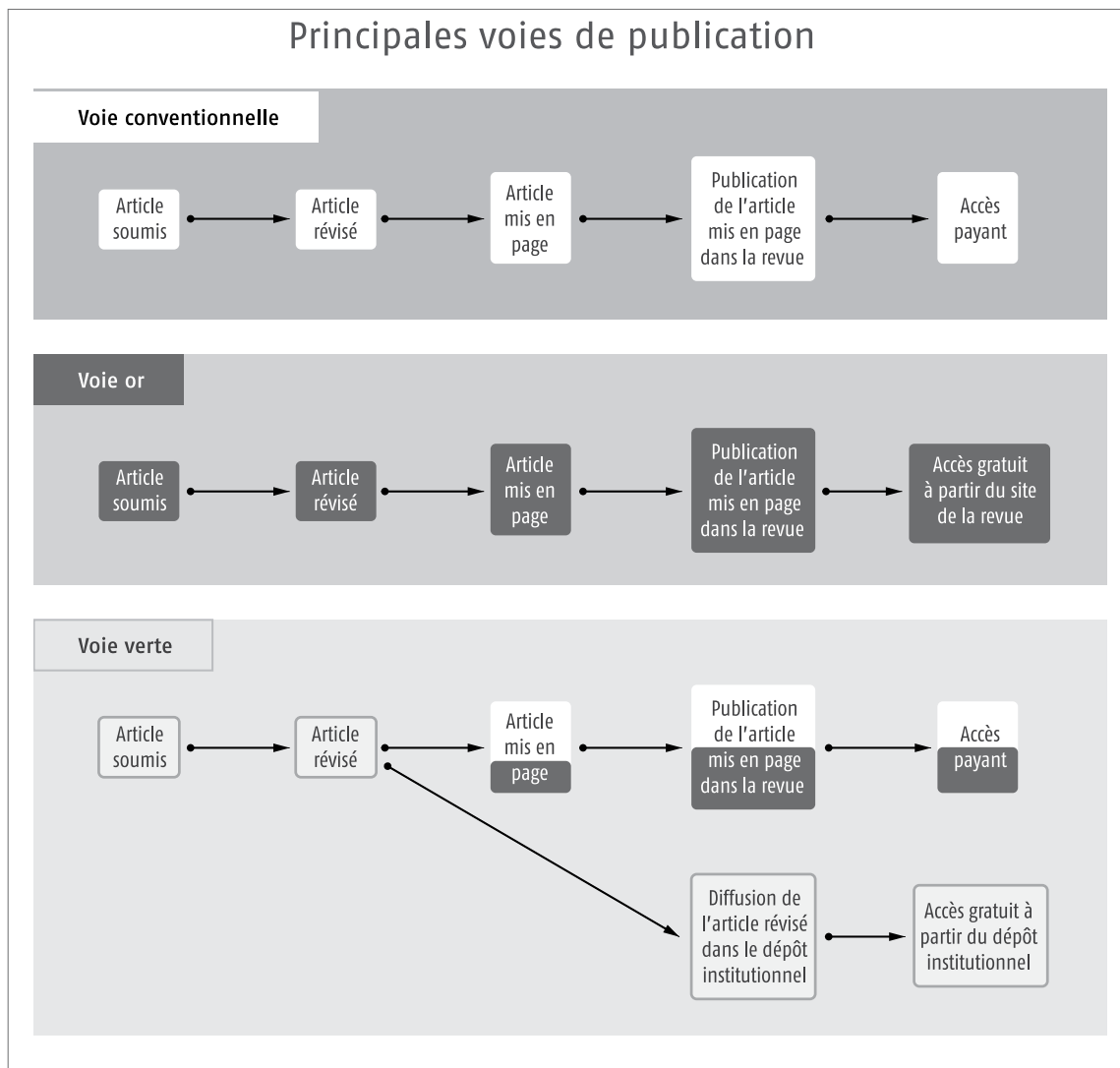
Le libre accès n'est plus une option, il s'impose comme un outil fondamental de protection du droit d'auteur permettant de favoriser la participation à la vie culturelle et de réaliser des économies importantes.

dorée ne peut se faire sans mettre en place des conditions favorables au respect des principes définissant le libre accès assorti de mesures structurantes. Le rapport du groupe de travail sur le libre accès de l'Université du Québec propose des pistes d'actions en vue de soutenir les chercheurs. Il s'agit d'options offertes à chaque institution en vue de leur permettre d'élaborer une démarche cohérente à l'égard de leurs grandes orientations et de leurs plans de développement respectifs. Ces mesures permettront aux universités ayant adopté un plan d'action favorable au libre accès de se doter d'outils et de moyens en vue d'offrir des services à valeur ajoutée aux chercheurs inscrits dans les voies du libre accès. Les actions proposées par les membres du Groupe de travail se regroupent en quatre grandes catégories :

- Engagement institutionnel;
- Diffusion d'information sur le libre accès et la sensibilisation des chercheurs;
- Accompagnement des chercheurs;
- Fonctionnement et développement de l'environnement technologique du dépôt institutionnel.

Chacune de ces grandes catégories se décline en pistes d'action ayant été retenues à partir d'une revue de la littérature portant sur ce





Ce diagramme a été réalisé par Stéphane Allaire, doyen de la recherche et de la création de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

- Georges Azzaria, La réplique > Droit d'auteur – Faut-il vraiment blâmer Copibec?, Le Devoir, 26 mars 2015, p. A7
- Florence Piron, Copibec fait preuve de mauvaise foi, Le Devoir, 18 mars 2015, p. A7
- Shaheed, Farida, Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels: Politiques en matière de droit d'auteur et droit à la science et à la culture, Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, vingt-huitième session, 2014, 28 p.
- Jean Bernatchez, « Le libre accès aux articles scientifiques: référentiels, principes, normes et modalités », Documentation et bibliothèques, vol 61, n° 1, janvier-mars 2015, p. 6-14
- 52 licences qui sous-tendent 2, 616 accords individuels avec de grands éditeurs, 75 universités canadiennes, desservant 1,2 million de chercheurs et d'étudiants
- Les bibliothèques universitaires forcées de couper dans l'achat de livres : <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2015/03/05/004->
- Vincent Larivière, Stefanie Haustein et Philippe Mongeon, « L'oligopole des grands éditeurs savants », Acfas, Magazine Découvrir, février 2015
- Le modèle PDA (Patron-driven acquisition ou acquisitions initiées par les usagers) est de plus en plus utilisé, voir à ce sujet : www.businesswire.com/news/home/20101014007086/fr#.VTo9eHl0x9A
- Dumont, Richard, (2014). Annulation d'abonnements à la majorité des périodiques de la collection Wiley Online Library. Université de Montréal : www.bib.umontreal.ca/communiques/20140115-DB-annulation-periodiques-wiley.htm

sujet, mais aussi en tenant compte des pratiques exemplaires recensées dans le réseau des bibliothèques universitaires québécoises qui regroupe dix-neuf institutions sur une base volontaire au sein du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI, anciennement nommé CREPUQ)¹⁷.

LE LIBRE ACCÈS, UNE RÉVOLUTION DANS LE DOMAINE DES PUBLICATIONS SAVANTES QUI OUVRE DE NOUVELLES VOIES AUX BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

En conclusion, face aux contraintes évoquées et en tenant compte des enjeux sociaux touchant le cadre normatif dominant des publications scientifiques, les voies du libre accès deviennent de plus en plus un modèle de référence dans le processus de diffusion des connaissances produites par les chercheurs. Ce nouveau paradigme dans le paysage de la recherche s'inscrit dans l'évolution des services offerts par les bibliothèques universitaires à l'ère du numérique. Le libre accès n'est plus une option, il s'impose comme un outil fondamental de protection du droit d'auteur

permettant de favoriser la participation à la vie culturelle et de réaliser des économies importantes.

Dans cette perspective, le milieu des bibliothèques universitaires aura à jouer un rôle de premier plan sur la scène du libre accès à l'information en participant activement au soutien à la diffusion de la production intellectuelle des chercheurs dans la mesure où les bibliothécaires ont la responsabilité de promouvoir le droit à la science et à la culture dans l'exercice de leur profession tout en veillant au respect du droit d'auteur.



Denis_Boisvert@uqar.ca

Directeur du Service de la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski



-
10. Voir à ce sujet le dépôt institutionnel de la Société Max Planck à l'adresse suivante : <http://dx.doi/10.17617/1.3>
11. « Accroître la diffusion des connaissances par l'augmentation de l'accès aux productions scientifiques des chercheurs », Rapport du groupe de travail sur le libre accès déposé à la Commission de l'enseignement et de la recherche de l'Université du Québec, 2015, 54 p. Ce rapport est accessible à l'adresse suivante : www.uqbec.ca/communications/rap_gr_travail.html
12. Allnutt, Vanessa et Goulet, Marc-André, Libre accès : vers une science plus ouverte, *Documentation et Bibliothèques*, vol 61, n° 1, janvier-mars 2015, p. 3-5
13. La science accessible à tous, *Acfas*, magazine Découvrir, mai 2013 (Colloque 49 – La révolution de la science ouverte et de l'accès libre. État des débats et des enjeux)
14. Pour en savoir plus sur les deux principales voies recommandées par le groupe de travail, voir à ce sujet le wiki de Peter Suber relatant les diverses initiatives et les événements marquants du développement du libre accès : <http://oad.simmons.edu/oadwiki/Timeline>
15. Il s'agit d'un répertoire qui fait autorité en matière de recensement de dépôts institutionnels à travers le monde : <http://opendoar.org>
16. La voie dorée : the gold way : www.biblio.univervy.fr/expos/oaweeek2014/pdf/p5_voie_doree.pdf
17. Site du BCI : www.crepuq.qc.ca

Profitant de la publication de la «Charte mondiale des médias libres» adoptée à Tunis en mars 2015 et de différents événements d'actualité touchant la liberté d'expression, la pratique de la veille sera discutée du point de vue d'une praticienne qui voit son métier sous risque. Nous considérerons notamment les positions du veilleur autonome, du lanceur d'alerte et du chercheur. Des avenues de solutions seront présentées, toutes fondées sur l'engagement civique, la solidarité et la coopération.

Liberté d'expression et pratique de la veille

DIANE MERCIER /

La pratique de la veille [1] est étroitement liée à la liberté d'expression puisque son objectif principal est d'enrichir et de faire circuler les connaissances et le sens, notamment à l'aide des médias. Grâce à l'ajout de valeur et de sens dans un monde foisonnant, la pratique de la veille éclaire la prise de décision et le développement des compétences des personnes et des groupes et y contribue. Nous allons discuter en particulier de la veille informelle, qui complète la veille formelle ou institutionnelle et s'en distingue. En effet (à l'évidence), le veilleur indépendant ou autonome se place volontairement dans une position d'ouverture, de vigilance et de risque où il est seul imputable, comme peut l'être un chercheur ou un journaliste.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Rappelons que la liberté d'expression est une liberté fondamentale qui donne à toute personne le droit «à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les

idées par quelque moyen d'expression que ce soit» (ONU, 1948).

Cette liberté peut être restreinte par certaines conditions telles que l'interdiction d'incitation à la haine ou à la violence contre les personnes physiques ou morales, de diffamation, d'injure, et d'atteinte à la propriété intellectuelle, au secret professionnel et au droit à l'image, pourvu que chacun ne soit «soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.» (ONU, 1948). De plus, «[...] les mêmes droits dont disposent les individus hors ligne doivent être garantis en ligne» (ONU, 2012).

La liberté d'expression a comme conséquence le droit à la communication, à la liberté de la presse, et à la liberté d'association, de réunion, de manifestation pacifique et de pétition. Ainsi, la «Charte mondiale des médias libres» (Forum social mondial, 2015a) actualise la compréhension de la liberté d'expression et de ses effets dans les médias. Notamment, la défense d'Internet comme un bien commun, la mise

Diane Mercier, docteure en sciences de l'information, est experte-conseil en transfert des connaissances ainsi que chercheure associée au LICEF de la TÉLUQ. Elle a initié et mis en œuvre l'ouverture des données à la Ville de Montréal.



Comme militante du savoir libre, son engagement social est reconnu à titre d'Ambassadrice de l'Open Knowledge au Canada. Elle est reconnue dans les médias sociaux pour sa médiation en sciences de l'information. <http://dianemercier.quebec>.

diane@dianemercier.quebec

« Rien au monde ne peut empêcher l'homme de se sentir né pour la liberté. Jamais, quoi qu'il advienne, il ne peut accepter la servitude; car il pense. »

— Simone Weil (1909-1943)

Oppression et liberté. Paris : Éditions Gallimard, 1934, 1955

en place de politiques publiques visant à renforcer les médias libres, l'accès aux technologies libres, la lutte contre la criminalisation des militants et des organisations, la protection des journalistes et autres acteurs de la communication et, enfin, la mobilisation des médias sociaux.

Nous savons que tout ne peut être dit ou écrit. La pratique de la veille s'inscrit dans cette suite logique de négociation-tension compliquée par le jugement des acteurs, l'interprétation, voire l'arbitraire, des décisions des parties prenantes.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN PRATIQUE DE LA VEILLE

Ainsi, la liberté d'expression se manifeste dans la pratique de la veille. Même formelle, une veille ne peut être objective et neutre, car elle est volontaire et sujette à des filtres intentionnels tout au long du processus : la collecte, l'analyse, la sélection et la mise à disposition.

Le veilleur repère, définit, catégorise et choisit les besoins de ses lecteurs, les sources d'information, ses outils et les médias qu'il juge pertinents en fonction de la vision institutionnelle ou de ses propres valeurs. L'acte de diffusion va au-delà des mots écrits en ligne ou non. C'est un acte social engagé (Mercier, 2013) qui s'actualise continuellement par la réflexion et la socialisation. Les résultats de la veille ont le potentiel d'émanciper le lecteur, de susciter des débats, de mettre en relation les acteurs sociaux et de présenter les points de vue. La pratique de la veille est dans

ce sens transdisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle décloisonne les connaissances puis favorise leur transfert.

Les activités volontaires et délibérées du veilleur démontrent son courage de dire les choses et par conséquent de possiblement déplaire aux tenants d'idées dominantes (Dupin, 2014). Il peut corriger des erreurs, indiquer des incohérences et exercer son esprit critique.

Le veilleur autonome, quant à lui, n'a pas le filet de sécurité que l'institution peut offrir – pensons aux poursuites devant les tribunaux. Il est dans une position plus risquée d'exclusion. En contrepartie, il est moins contraint par la vision, la stratégie et l'image de marque d'une organisation ou d'un groupe.

LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le veilleur, autonome ou institutionnel, est conscient de sa position risquée. Mais, sa force est de se mettre en relation, d'ajouter de la valeur et de faire circuler le sens. Sa liberté ne s'arrête pas là où commence celle des autres. Il a le pouvoir de l'élargir. Sa liberté est d'interagir et de collaborer avec les autres, de contribuer à leur développement et de les aider à réfléchir. Cette conscience permet au veilleur de pressentir les crises (Dupin, 2014).

Différents moyens s'offrent à lui pour faire face à ces situations, par exemple les bonnes pratiques des sciences de l'information, de la recherche (Schiele, 2015) et du journalisme, la participation dans les communautés de pratique et les groupes communautaires, ainsi que le dialogue avec



Ainsi, la liberté d'expression se manifeste dans la pratique de la veille. Même formelle, une veille ne peut être objective et neutre, car elle est volontaire et sujette à des filtres intentionnels tout au long du processus : la collecte, l'analyse, la sélection et la mise à disposition.

ses interlocuteurs. De plus, le veilleur choisit son terrain d'action et sa zone de confort – lorsqu'une stratégie de repli est nécessaire. Il est au fait des différentes cultures de l'écosystème où il œuvre, notamment des cultures organisationnelles telles que celle du secret et de la rétention d'information.

Le droit de communiquer qui en découle ne veut pas dire de faire écho à des faussetés ou de ternir des réputations. Au fil du temps, une Nétiquette s'est construite de façon informelle. Elle guide la pratique des blogueurs, des veilleurs et des autres utilisateurs de médias sociaux. Dans des listes de vérification, nous retrouvons certaines méthodes telles que la validation et la mention des sources, le respect des licences d'utilisation des contenus et la signature du veilleur (Thot Cursus, 2010, 2011). Les institutions, quant à elles, prescrivent leur propre code de conduite à leurs employés.

Le devoir de réserve des fonctionnaires, compte tenu de leur position hiérarchique, est un autre moyen qui garantit «la neutralité, l'impartialité et la sérénité» de l'administration, et le respect de sa réputation. Le veilleur institutionnel s'abstient d'exprimer ses opinions personnelles au sujet des questions relatives aux activités de son employeur. Par ailleurs, le veilleur autonome choisit aussi d'exercer une réserve au regard d'employeurs, de commanditaires, d'annonceurs ou de subventionnaires.

Enfin, certains veilleurs, autonomes et institutionnels, auront recours à l'autocensure sous la forme du *politically correct*. La gestion de l'identité numérique

(e-réputation) peut aussi avoir un effet semblable à l'autocensure lorsqu'il s'agit, par exemple, d'augmenter son auditoire.

L'application de ces limites est en large part empreinte d'incertitude, d'arbitraire et d'interprétation ce qui, parfois, représente des menaces.

LES MENACES RÉCENTES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le 21^e siècle a débuté avec des perturbations, des divulgations et des violences qui ont entre autres la conséquence paradoxale que les gouvernements, d'un côté, se déclarent pour la transparence et, de l'autre, renforcent la protection des renseignements. Dernièrement, le projet de loi C-51 du gouvernement canadien (Canada, 2015) et le projet de loi français relatif au renseignement (France, 2015) illustrent la tendance lourde (CJFE, 2015), qui vise à contraindre les messagers – militants, veilleurs, chercheurs, journalistes et lanceurs d'alerte.

Les veilleurs qui travaillent dans ou avec une organisation sont souvent les premiers à faire les constats de fautes réelles ou potentielles, par exemple d'activité malhonnête ou illégale, de risque grave pour l'intérêt public, de maltraitance et de corruption. Graduellement, les organisations averties ont mis en place des mécanismes qui encouragent et protègent les lanceurs d'alerte. Le programme international de l'*Open Government Partnership*, qui est mis de l'avant par l'*Open Knowledge Foundation* et auquel souscrit le Canada, fournit un guide (2014) qui consacre un chapitre à ce sujet.

Les veilleurs peuvent hésiter à agir ainsi, malgré les mécanismes de protection, par crainte que les dénonciations ne soient pas suivies. Ils hésiteront aussi en raison de leur connaissance des cultures organi-

sationnelles, qui sont imprégnées de gestes d'intimidation et de harcèlement propres aux agresseurs, par exemple la loi du silence, le refus à la promotion, l'isolement, la rétrogradation, voire le licenciement. Cela existe, malgré les mécanismes de protection, lorsque les lignes de communication au sein d'une organisation sont bloquées ou inappropriées.

La liberté d'expression peut aussi être gravement muselée par des gestes qui visent non pas le message, mais le message : la censure ou la négation de la liberté de lire, ainsi que la poursuite-bâillon (Martel, 2012). C'est un recours violent et à effets très rapides, mais éphémères par opposition à l'éducation populaire, qui est plus respectueuse et dont les résultats positifs sont ressentis à plus long terme.

Pour aider les veilleurs à se prémunir de ces inconvénients, le groupe Thot Cursus a publié un dossier intitulé «Liberté d'expression : l'art de la défendre et mode d'emploi» (2011).

Mes filtres reflètent mes valeurs pivots, soit l'autonomie, le partage et la démocratie, renforcées par la quête de pérennité. [...] La pratique de la veille est fondamentalement humaine et engagée. Elle peut se faire tout au long de la vie.

L'ENGAGEMENT CIVIQUE, LA SOLIDARITÉ ET LA COOPÉRATION

De façon notable, les professionnels de l'information font partie de cette large communauté internationale de veilleurs qui sont fortement interconnectés par Internet. Ils sont solidaires aux côtés de chercheurs, de journalistes, d'experts en contenu et de militants. Ils connaissent la dynamique de la propagation sociale d'idées. Ils sont tout particulièrement habiles à mobiliser les connaissances par le truchement des médias sociaux : blogues, outils de travail collaboratif, outils de socialisation et autres.



BIBLIOGRAPHIE

Bélaïr-Cirino, Marco. (2015). *Couillard veut contrôler le message*. [www.ledevoir.com/politique/quebec/432469/couillard-veut-controller-le-message]

Canada. Parlement. (2015). *Projet de loi C-51. Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*. [www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6932136&Language=F&File=4]

CJFE. (2015). *Top 6 ways you will be affected by Bill C-51*. [https://cjfe.org/blog/top-6-ways-you-will-be-affected-bill-c-51]

Open Knowledge Foundation. (2013). *Guide du datajournalisme*. [http://jplusplus.github.io/guide-du-datajournalisme]

Dupin, C. (2014). *Guide pratique de la veille : diagnostic, collecte, traitement, diffusion, valorisation, outils*. Klog éditions.

France. Assemblée nationale. (2015). *Projet de loi relatif au renseignement*. [www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl2669.asp]

Forum social mondial. (2015a). *Charte mondiale des médias libres, Tunis*. [www.pratiques-collaboratives.net/Charte-Mondiale-des-Tunis-mars-2015-Medias-Libres.html]

Forum social mondial. (2015b). *Forum 2016, Montréal*. [www.fsm2016.org/qui-sommes-nous]

IFLA. (2014). *Les directives du manifeste pour Internet*. [www.ifla.org/files/assets/faife/publications/policy-documents/internet-manifesto-guidelines-fr.pdf]

Comme utilisateurs des médias sociaux, les professionnels de l'information se démarquent de l'école du marketing. Au lieu de promouvoir le détenteur de contenu et son image, ils s'intéressent aux contenus, aux auteurs, aux lecteurs, aux idées et aux usages.

Pour moi, la pratique de la veille satisfait mon besoin de m'exprimer et de m'engager civiquement. Mes filtres reflètent mes valeurs pivots, soit l'autonomie, le partage et la démocratie, renforcées par la quête de pérennité. La qualité des échanges et des dialogues que j'ai avec mes « abonnés » et mes collègues veilleurs démontre l'utilité de mes actes. Ces contacts ne sont pas que virtuels, ils révèlent aussi la nécessité de rencontres en face à face, de mentorat et celle, aussi, de contribuer aux débats.

La pratique de la veille est fondamentalement humaine et engagée. Elle peut se faire tout au long de la vie.

1. Ici, la pratique de la veille englobe aussi celle de la « curation », de la médiation et de la mobilisation des connaissances.



BIBLIOGRAPHIE (SUITE)

- Martel, Marie D. (2012). *Liberté d'expression au Québec : un peu, beaucoup, séparément?* [<http://voir.ca/marie-d-martel/2012/02/28/liberte-dexpression-au-quebec-un-peu-beaucoup-separement>]
- Mercier, D. (2013). « De l'engagement citoyen ». *Argus*, (automne), p. 38-39. [<http://dianemercier.com/de-lengagement-citoyen>]
- Open Government Partnership. (2014). *Whistleblower protection. Open Government Guide*. [www.opengovguide.com/topics/whistleblower-protection]
- Open Knowledge Foundation. (2005). *Open Knowledge Foundation*. [<http://okfn.org>]
- Organisation des Nations-Unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. [www.un.org/fr/documents/udhr/#a19]
- Organisation des Nations-Unies. (2012). *HRC Affirms that Human Rights Must Also Be Protected on the Internet (Resolution Text)*. [<http://geneva.usmission.gov/2012/07/05/internet-resolution>]
- Polanyi, Michael. (1951). *La Logique de la liberté*. Paris : Presses universitaires de France. [www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2012/06/La-logique-de-la-libert%C3%A9.pdf]
- Schiele, Bernard. (2015). « Médiation des sciences : cinq choses à garder en tête », *Découvrir*, (mars). [www.acfas.ca/publications/decouvrir/2015/03/mediation-sciences-cinq-choses-garder-en-tete]
- Thot Cursus. (2008, 2011). *Liberté d'expression : l'art de la défendre et mode d'emploi*. [<http://cursus.edu/institutions-formations-ressources/formation/10268/liberte-expression-art-defendre-mode-emploi/#.VUjFW-QzePR>]
- Thot Cursus. (2010, 2011). *Un guide d'information sur les droits et devoirs d'un blogueur*. [<http://cursus.edu/article/9808/guide-information-sur-les-droits-devoirs>]

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) poursuit depuis plusieurs années un important travail de plaidoyer à l'échelle internationale pour défendre la place des bibliothèques dans la société de l'information qui se construit sous nos yeux. Ce travail devenant plus intense, l'organisation a souhaité synthétiser son point de vue et proposer à d'autres organisations de marquer leur accord à l'aide d'un texte général rappelant les engagements fondamentaux des bibliothécaires en faveur de l'accès à l'information.

Défendre l'accès à l'information pour toutes et pour tous!

PHILIPPE COLOMB /

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) poursuit depuis plusieurs années un important travail de plaidoyer à l'échelle internationale pour défendre la place des bibliothèques dans la société de l'information qui se construit sous nos yeux. Ce travail devenant plus intense, l'organisation a souhaité synthétiser son point de vue et proposer à d'autres organisations de marquer leur accord à l'aide d'un texte général rappelant les engagements fondamentaux des bibliothécaires en faveur de l'accès à l'information.

« [...] l'IFLA s'oppose à toute mesure qui pourrait conduire à un contrôle d'accès à l'information et la liberté d'expression par des intérêts commerciaux, gouvernementales ou sectorielles, ou entraver le développement de l'Internet en tant que catalyseur des droits humains. »

C'est ainsi que fut présentée au congrès d'août 2014 de l'IFLA la «Déclaration de Lyon». Ce texte s'inscrit dans la dynamique des négociations orchestrées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les nouveaux objectifs du millénaire, dits objectifs du millénaire pour le développement, qui doivent être définitivement fixés en 2015. Cette déclaration demande

notamment «aux États membres des Nations Unies de reconnaître que l'accès à l'information et la capacité d'utiliser l'information de manière efficace constituent deux éléments essentiels du développement durable et de faire en sorte que cette reconnaissance soit prise en compte dans le programme de développement post-2015.»

1/ LE SOMMET MONDIAL DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (WSIS)

Si ces processus onusiens peuvent paraître un peu abstraits, surtout du point de vue des habitants des pays du Nord, ils trouvent parfois des applications très concrètes, notamment dans les pays du Sud. Ainsi, comme le rappelle un communiqué de l'Union internationale des télécommunications (ITU), «les gouvernements sont encouragés à mettre en œuvre des stratégies et politiques nationales adaptées pour faire progresser les TIC [technologies de l'information et de la communication] en tant que catalyseurs du développement socio-économique et à faciliter la mise en place de cadres réglementaires et juridiques et d'un climat d'investissement qui contribuent à mettre les TIC au service du développement». C'est donc principalement au niveau des politiques publiques que les objectifs fixés par l'ONU peuvent avoir de l'influence.

Cette difficulté à saisir les répercussions concrètes de ces discussions explique sans





PHOTO : © GUILLAUME GAST / CC BY-SA 2.0

IFLA 2014 – Assemblée générale.

doute le fait que les promoteurs des TIC se sont montrés, du moins dans un premier temps, beaucoup plus engagés dans le processus du sommet mondial de la société de l'information que les autres acteurs de la société civile, et notamment les bibliothécaires. Depuis le congrès de Tunis en 2005, qui a lancé au niveau international la dynamique onusienne autour de la régulation et de la promotion de la société de l'information pour toutes et pour tous, les acteurs de la société civile se sont cependant ressaisis et participent de plus en plus activement au processus. Car les enjeux de la société de l'information sont trop importants pour être laissés aux mains des seuls opérateurs techniques!

«[...] le métier de bibliothécaire est, par son essence même, une activité éthique qui implique une approche axiologique du travail sur l'information.»

2/ LES NOUVELLES FORMES DE RESTRICTION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Au sein de l'IFLA, ce sont principalement les comités «Liberté d'accès à l'information et liberté d'expression» (FAIFE) et «Copyright et autres questions juridiques» qui se sont intéressés à la question de la restriction de l'accès à l'information via des dispositifs techniques ou technologiques. De façon emblé-

matique, la Fédération s'est constituée *amicus curiae* dans le cadre du procès «Google Livres» et a ainsi pu faire entendre les préoccupations de la communauté internationale des bibliothèques, notamment sur le risque d'abus monopolistique de Google par suite du manque de concurrence dans la numérisation et la distribution des livres numériques. Mais elle a aussi souligné les enjeux en terme de conservation à long terme de l'ensemble de la base de données constituée par Google, enjeux dont un opérateur privé se préoccupe peut-être très peu. L'IFLA s'est également inquiétée de la possibilité pour Google d'écarter certains titres (jusqu'à 15 % du total) de son programme de numérisation sans que l'entreprise ait à justifier ces choix qui pourraient, dans certains cas, s'apparenter à une forme privée et non contrôlée de censure. Enfin, la Fédération a attiré l'attention sur le fait que les modalités de l'accord semblaient très imprécises quant à la protection des données privées de l'utilisateur.

Pour l'IFLA, Google Livres montre de façon exemplaire les risques qu'un trop grand pouvoir des opérateurs privés de TIC pourrait faire courir à l'accès universel à l'information. Ce sont ces préoccupations que la Déclaration de Lyon a l'ambition de résumer et de présenter de façon à pouvoir ce qu'elles servent de fondement à un travail de plaidoyer. Car la bataille est loin d'être gagnée, et les discussions actuellement en cours au niveau de l'Organisation mondiale de

la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'UNESCO montrent bien que certains acteurs ne considèrent toujours pas l'accès universel à l'information comme une priorité. Ainsi, la question dite de la «neutralité du Net» est-elle sous-jacente à de nombreuses discussions, les opérateurs privés défendant pour la plupart l'idée qu'il leur est nécessaire, pour assurer un minimum de rentabilité, de privilégier les clients les plus solvables et donc de leur assurer un meilleur accès

au réseau. La Déclaration de Lyon fait ainsi référence à une autre prise de position importante de l'IFLA sur la bonne gouvernance de l'Internet. Ce texte de 2013 précise notamment que «l'IFLA s'oppose à toute mesure qui pourrait conduire à un contrôle d'accès à l'information et la liberté d'expression par des intérêts commerciaux, gouvernementaux ou sectoriels, ou entraver le développement de l'Internet en tant que catalyseur des droits humains.»



IFLA 2014 - Centre International de Lyon.



3/ FAIRE DES BIBLIOTHÈQUES DES ACTRICES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mais la force de cette déclaration ne tient peut-être pas tant à ce volet « défensif » qu'à l'affirmation très nette et positive du rôle des bibliothèques dans le développement durable : « Les médiateurs de l'information, tels que les bibliothèques, les archives, les organisations de la société civile (ONG), les responsables communautaires et les médias, possèdent les compétences et les ressources nécessaires pour aider les gouvernements, les institutions et les individus à communiquer, organiser, structurer et comprendre les données essentielles pour le développement. » Si ces aspects de leur métier peuvent sembler des évidences pour les professionnels des bibliothèques, il est apparu à plusieurs reprises nécessaire de les réaffirmer auprès des différentes instances internationales où, depuis quelques années, l'IFLA essaie de se faire entendre et de faire prendre en compte sa position.

Avec cette Déclaration de Lyon, l'IFLA s'est doté d'un outil qui lui permet de construire des alliances avec d'autres acteurs de la société civile et d'ainsi peser plus lourds dans les difficiles négociations dans lesquelles elle s'engage.

Et c'est aussi dans cette perspective que l'IFLA a produit un certain nombre d'outils visant à préciser ce rôle et les valeurs qui structurent notre profession. Ainsi, le code d'éthique publié en 2012 rappelle-t-il que « le métier de bibliothécaire est, par son essence même, une activité éthique qui implique une approche axiologique du travail sur l'information ». Élaboré à partir d'une synthèse des différents codes

éthiques de bibliothécaires déjà disponibles de par le monde, ce texte s'attache à préciser les valeurs partagées par l'ensemble de la profession et à réaffirmer leur dimension politique au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire leur impact sur la vie des communautés que les bibliothèques servent. Et c'est aussi l'un des éléments de plaidoyer important que l'IFLA essaie de porter, notamment par le truchement de la Déclaration de Lyon : les bibliothèques sont une communauté mondiale qui partage des valeurs communes fortes.

Le Manifeste Internet de 2014 affirme notamment que « Les services de bibliothèque et d'information ont un rôle vital pour assurer la liberté d'accès à l'information et la liberté d'expression, et ont la responsabilité de :

- servir tous les membres de leur communauté, indépendamment de l'âge, la race, la nationalité, la religion, la culture, l'appartenance politique, les capacités physiques ou mentales, le sexe ou l'orientation sexuelle, ou toute autre situation;
- fournir un accès à l'Internet dans un environnement approprié pour tous les utilisateurs;
- soutenir les utilisateurs, y compris les enfants et les jeunes, pour s'assurer qu'ils ont les compétences de littératie des médias et de l'information dont ils ont besoin pour utiliser des sources d'information choisies librement, en toute confiance et en toute indépendance;
- soutenir le droit des utilisateurs de rechercher et de partager de l'information;
- assurer la confidentialité à leurs utilisateurs, et que les ressources et les services qu'ils utilisent restent confidentiels;
- faciliter et promouvoir la créativité intellectuelle, culturelle et économique par l'accès à l'Internet, ses ressources et services. »

L'IFLA affirme ainsi que les bibliothèques sont l'un des acteurs essentiels dans la défense et la promotion de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Autrement dit, la Déclaration de Lyon ne fait finalement que réaffirmer et synthétiser des positions qui ont déjà été exprimées de façon plus détaillée et à plusieurs reprises par l'IFLA. Mais l'originalité et la force de la démarche ont été d'ouvrir cette déclaration à la signature de toutes les organisations ou les collectivités qui souhaitent affirmer publiquement leur attachement aux bibliothèques et à leur rôle essentiel dans l'accès à l'information pour toutes et pour tous. Avec à ce jour plus de 500 institutions signataires de toutes sortes et de toutes les régions du monde, on peut considérer que ce pari a été gagné. Avec cette Déclaration, l'IFLA s'est dotée d'un outil qui lui permet de construire des alliances avec d'autres acteurs de la société civile et d'ainsi peser plus lourd dans les difficiles négociations dans lesquelles elle s'engage.

Devenir plus fort en réaffirmant ses valeurs fondamentales, voilà toute l'ambition de cette Déclaration dont on espère qu'elle sera bientôt portée encore plus largement et qu'elle ouvrira la voie à une société de l'information juste, ouverte et démocratique.



philippe.colomb@me.com

Philippe Colomb, Bibliothèque publique d'information, Paris (membre du comité FAIFE (Freedom of Access of Information and Freedom of Expression) de l'IFLA)



BIBLIOGRAPHIE

La Déclaration de Lyon : www.lyondeclaration.org

Position de l'IFLA sur la gouvernance de l'Internet : www.ifla.org/node/7515

Code d'éthique : www.ifla.org/faife/professional-codes-of-ethics-for-librarians

Le Manifeste Internet 2014 : www.ifla.org/publications/node/224

Colloque muséologie, bibliothéconomie, archivistique



Colloque Muséologie, Bibliothéconomie, Archivistique, le 25 mars 2015 à l'Université de Montréal.

à de jeunes chercheurs et professionnels de présenter leurs travaux, terminés ou en cours, à leur communauté étudiante et professionnelle intéressée aux enjeux et aux tendances actuelles des sciences de l'information.

La première séance de la journée, sous la présidence de Lyne Da Sylva, professeure agrégée et directrice par intérim à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal (UdeM), a débuté avec Isabelle Goudou, doctorante en muséologie, médiation, patrimoine à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Sa conférence intitulée *Les stratégies de transmission culturelle des institutions muséales et patrimoniales québécoises à l'ère de la communication instantanée* portait sur la transmission culturelle à l'ère des communications instantanées dans les musées. Elle constate à ce sujet que les technologies de l'information et de la communication (TIC) demandent flexibilité et capacité d'adaptation aux professionnels du patrimoine. Ces derniers devront, en effet, maîtriser ses technologies et répondre aux attentes croissantes de leur public qui réclame des contenus personnalisés et

MARIE-EVE AUCLAIR /

Le Colloque *Muséologie, Bibliothéconomie, Archivistique* organisé par la délégation étudiante de la CBPQ-EBSI, a eu lieu le 25 mars 2015 à l'Université de Montréal (UdeM). Ce premier colloque interuniversitaire portait sur l'interdisciplinarité de la muséologie, de la bibliothéconomie et de l'archivistique. Pensé tel un moment de rencontres et d'échanges entre trois disciplines, parfois nommées les trois sœurs de la famille d'institutions patrimoniales (Turner, 2009), cet événement a permis

Marie-Eve Auclair est titulaire d'un baccalauréat en histoire de l'art et d'une maîtrise en muséologie. Elle étudie actuellement à la maîtrise en sciences de l'information à l'EBSI. Elle est la représentante étudiante de l'école au conseil d'administration de



la CBPQ. À ce titre, elle a organisé le *Colloque Muséologie, Bibliothéconomie et Archivistique*. Passionnée de culture, elle croit au partage et à l'échange entre les institutions patrimoniales pour des milieux dynamiques, inspirants et ouverts sur le monde.

marieeve_auclair@hotmail.com

constamment renouvelés. Par contre, les TIC présentent des possibilités intéressantes de renouvellement des publics. M^{me} Goudou a conclu en rappelant que la culture est en constante évolution et que de ce fait, elle est toujours à réinventer.

Par la suite, M^{me} Claire Nigay, doctorante en sciences de l'information à l'EBSI, a présenté sa communication *Pour des institutions culturelles accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle*. Elle note que le nombre de personnes présentant des limitations visuelles est en croissance dû au vieillissement de la population et que, pour l'instant, elles souffrent d'exclusion sociale dans nos institutions culturelles. Elles n'ont pas accès de manière équitable à l'objet culturel. Actuellement au début de son parcours doctoral, M^{me} Nigay n'a pas présenté ses résultats de recherche, mais plutôt ses réflexions, sa démarche et son cadre théorique portant notamment sur la notion des «trois sœurs institutionnelles» (Turner, 2009), soit le musée, la bibliothèque et le centre d'archives. Elle a terminé en nous résumant le projet *Kéroul – la route accessible*, une réalisation exceptionnelle pour les personnes ayant une déficience visuelle. Ce projet indique aux mal voyants notamment, quels organismes répondront à leurs besoins. Cette deuxième présentation concluait la première séance de la journée.

La seconde séance de la journée, sous la présidence de Philippe Denis, doctorant en Muséologie, Médiation, Patrimoine à l'UQAM, ne comportait qu'une seule communication nommée *La préservation du théâtre québécois en tant que patrimoine immatériel*. Dans celle-ci, M^{me} Ève-Catherine Champoux, étudiante à la maîtrise

Pensé tel un moment de rencontres et d'échanges entre trois disciplines, parfois nommées les trois sœurs de la famille d'institutions patrimoniales (Turner, 2009), cet événement a permis à de jeunes chercheurs et professionnels de présenter leurs travaux, terminés ou en cours, à leur communauté étudiante et professionnelle intéressée

en muséologie à l'UQAM, pose la question de la préservation du patrimoine du théâtre québécois et présente deux exemples internationaux d'organismes exceptionnels en la matière, soit le Palais baroque Lobkowitz (République tchèque) et le Instytut Teatralny (Pologne). À la suite de ses recherches, M^{me} Champoux conclut qu'il est grand temps de mettre sur pied un organisme de préservation du patrimoine théâtral au pays. Pour faire de cet établissement un succès, celui-ci devra être à l'écoute de son milieu et répondre aux besoins de ses praticiens.

C'est sous la présidence d'Anik Meunier, professeure au département de muséologie et directrice du Groupe de recherche en éducation muséale (GREM) de l'UQAM que la première séance de l'après-midi s'est ouverte. Donnée par Joanne Lacoste, diplômée à la maîtrise en muséologie de l'UQAM, cette communication s'intitulait *Convergence des bases de données : Dialogue entre les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques) à l'ère numérique*. Dans cette recherche, pour laquelle elle s'est vu remettre le prix Roland-Arpin 2014, M^{me} Lacoste s'intéresse à la convergence de l'information contenue dans les différentes bases de données des musées, des bibliothèques et des archives. Elle constate que les institutions patrimoniales tra-



La journée s'est terminée de belle façon avec un vin d'honneur, organisé par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), durant lequel chacun a eu l'occasion de reprendre les discussions entamées au cours de la journée dans un cadre convivial et détendu.

vision individualisée de l'objet culturel; livre, archive, artefact. Par contre, comme elle le précise en conclusion, de plus en plus de projets en partenariats sont lancés et développés et le rapprochement entre nos organisations, notamment par le biais du Web sémantique, apparaît dans un proche avenir inévitable et souhaitable.

Simon Côté-Lapointe, titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information de l'EBSI, boursier du CALQ ainsi que candidat au doctorat en sciences de l'information, a terminé la première séance de l'après-midi avec la conférence *Les archives sonores comme matériau de création : démarches, techniques et réflexions*. À la fois création et recherche appliquée, M. Côté-Lapointe a présenté le produit de ces travaux actuels pour lesquels il s'intéresse aux archives textuelles, sonores et visuelles en tant que matériau créatif. Son projet se divise en trois parties : la collecte d'archives, la création et enfin la diffusion. Son travail sera présenté au cours de 2015 au Musée McCord. Ses compositions, qu'il nomme *vidéo-musique*, explorent : « La finalité du cycle de vie des archives à travers l'exploitation devenue point de départ de la création de l'œuvre » (Côté-Lapointe, 2015). À titre de conclusion, M. Côté-Lapointe a eu la générosité de présenter une version de travail – tout de même très aboutie – de sa création à l'assemblée.

Le colloque s'est achevé avec la communication d'Amélie Giguère, docteure en Muséologie, Médiation, Patrimoine de l'UQAM intitulée *Muséaliser la performance*. Cette dernière séance du colloque était sous la présidence d'Yvon Lemay, professeur agrégé et responsable du Certificat en archivistique à l'EBSI. La présentation

de M^{me} Giguère portait sur la présence de la performance dans les collections muséales et des particularités des approches à adopter pour l'y intégrer. Pour ce faire, deux avenues possibles : documentaire ou vivante. Dans la première, l'idée est de conserver les traces ou les restes de la performance qui par la suite, serviront à présenter l'œuvre elle-même. Avec la seconde approche, le musée acquiert plutôt la possibilité « de faire revivre » la performance, soit avec l'artiste-performeur lui-même, soit par le biais d'un tiers qui réinvestira la performance selon des directives établies. Ces deux approches coexistent actuellement dans les musées et la performance est somme toute marginale dans ses collections. Pour continuer la réflexion sur le sujet, M^{me} Giguère a terminé sa présentation en invitant l'assemblée à se procurer l'ouvrage *Recréer/Scripter*, dans lequel elle signe un texte, à paraître sous peu.

La journée s'est terminée de belle façon avec un vin d'honneur, organisé par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), durant lequel chacun a eu l'occasion de reprendre les discussions entamées au cours de la journée dans un cadre convivial et détendu. À cette occasion, Mesdames Lyne Da Sylva, Professeure agrégée et directrice par intérim de l'EBSI, Isabelle Pilon, Présidente du conseil d'administration de la CBPQ et Directrice du réseau de bibliothèques, recherche et formation au Centre d'accès à l'information juridique, Nicole Brind'Amour, administratrice au conseil d'administration et bibliothécaire-webmestre au Centre de documentation du Ministère des Transports du Québec ainsi que Marie-Eve Auclair, représentante étudiante de l'EBSI au conseil d'administration et responsable de l'événement ont pris la parole. M^{me} Da Sylva s'est exprimée la première. En remerciant les personnes présentes de leur participation et les organisatrices pour leur réalisation, la directrice de

[...] cette première édition du colloque organisé par l'EBSI-CBPQ a démontré la convergence et la complémentarité de la muséologie, de la bibliothéconomie et de l'archivistique tout en permettant à de nombreuses voix intéressantes et à plusieurs idées innovantes d'être partagées et discutées.

l'EBSI a souligné la pertinence de la tenue de ce colloque et a émis le souhait de voir cet événement devenir une tradition. M^{me} Pilon a ensuite pris la parole afin de souligner l'importance de la mission de la CBPQ au fil des ans, soit la protection du public et le rayonnement de la profession. Elle a ensuite rappelé – à juste titre – que l'organisation, sans subvention gouvernementale, poursuit ses activités uniquement grâce à l'appui de ses membres, et qu'ainsi, seul un *membrariat* important pouvait lui permettre de continuer son action. M^{me} Brind'Amour a par la suite présenté le programme de mentorat offert aux jeunes membres de la CBPQ et c'est en rappelant les avantages de devenir membre de la Corporation que M^{me} Brind'Amour a conclu. Enfin, M^{me} Auclair a remercié l'ensemble des personnes impliquées dans ce projet, professeurs, chercheurs, professionnels et participants pour avoir rendu possible la tenue de cet événement. Elle conclut en remerciant les membres du comité organisateur soit mesdames Magali Boileau-Morin et Caroline Gadoury ainsi que les partenaires financiers de la journée soit l'association étudiante de l'EBSI et la CBPQ.

En conclusion, cette première édition du colloque organisé par l'EBSI-CBPQ a démontré la convergence et la complémentarité de la muséologie, de la bibliothéconomie et de l'archivistique tout en permettant à de nombreuses voix intéressantes et à plusieurs idées innovantes d'être partagées et discutées. C'est donc un événement qui, nous l'espérons, se répètera afin de permettre à la communauté des bibliothécaires professionnels ou en devenir de se rencontrer et d'échanger sur des sujets qui les touchent et les interpellent.



BIBLIOGRAPHIE

Turner, J. (2009, octobre-décembre). Airs de famille: DOCAM, entre la muséologie et les sciences de l'information. Documentation et bibliothèques 55, n° 4 (oct.-déc.), 153-158.

Librairie
Monet

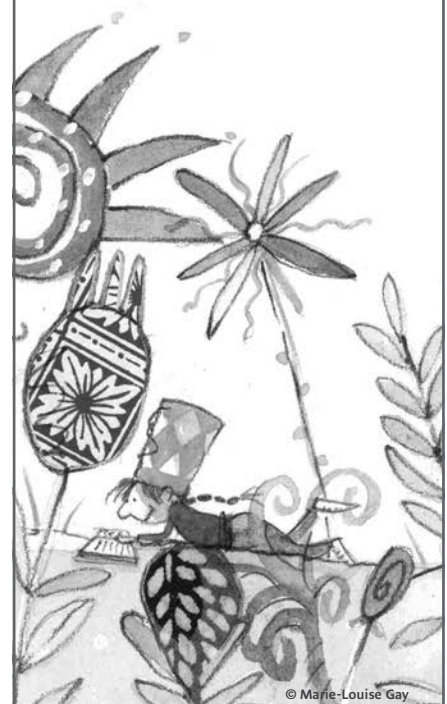
**Des livres
et des libraires**

Le plus vaste choix de littérature jeunesse et de bandes dessinées proposé en librairie au Québec.

Tous les livres numériques francophones disponibles.

Le Salon mensuel des nouveautés propose la plus grande sélection de titres diffusés au Canada.

MonetPRO.ca, le catalogue virtuel conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des bibliothécaires: sélections, classifications thématiques et suggestions.



© Marie-Louise Gay

Laurent Borrégo, Service aux institutions
laurent@librairiemonet.com

Librairie Monet • Galeries Normandie
2752, rue de Salaberry, Montréal (Qc) H3M 1L3
librairiemonet.com • Tél.: 514-337-4083
Tél. sans frais: 1-888-337-4083

C'est du 28 au 31 janvier 2015 que s'est tenu à Toronto la « Super Conference » de l'Association des Bibliothèques de l'Ontario (OLA). Sous la devise « THINK IT, DO IT. », les individus passionnés par les sciences de l'information étaient conviés à cette rencontre annuelle.

Une étudiante à la « Super Conference » de l'Association des Bibliothèques de l'Ontario (OLA)

ANOUCK VIGNEAU /

L'événement était inscrit en rouge dans mon agenda depuis ma rencontre avec Beckie MacDonald, responsable du service aux membres au sein de l'OLA, lors du Salon de l'emploi organisé par l'Université McGill en avril 2014. Passage obligé pour les étudiants avec la collation des grades approchant à grands pas, j'ai quitté Montréal avec quelques cv, plusieurs cartes d'affaires et beaucoup d'espoir d'effectuer des rencontres importantes.

L'esprit était définitivement à la célébration dans la capitale provinciale, malgré le froid de janvier. Les divers articles promotionnels, les décorations et le sourire des organisateurs et des bénévoles étaient nombreux pour nous mettre dans l'ambiance, et ce, dès 7 h 30.

**Les conversations, dans les salles
comme dans les corridors, s'engageaient
le plus naturellement du monde**

L'offre de conférences et d'activités était phénoménale! Arrivée à Toronto le mercredi soir, j'ai pu assister aux conférences du jeudi et du vendredi. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai passé en revue la programmation très variée. J'ai pourtant dû me résigner : impossible de me dupliquer pour l'événement. Ainsi, j'ai tenté de mon mieux de participer à des conférences aussi variées que possible : de l'enseignement de la bibliothéconomie à la fonction de bibliothécaire-enseignant, en passant par la

programmation d'activités pour les premières nations. J'ai rencontré de nombreuses personnes et, d'ailleurs, pour apprécier pleinement l'expérience OLA, il est préférable d'aimer socialiser car ça fourmille de partout.

Je considère que toutes les conférences auxquelles j'ai assisté étaient offertes par de bons communicateurs. Dans l'ensemble, les conférenciers étaient passionnés, à l'écoute et disponibles. Il y avait généralement, suite aux présentations, une période de questions ou encore la possibilité d'échanger avec les intervenants de façon informelle. Les conversations, dans les salles comme dans les corridors, s'engageaient le plus naturellement du monde. Cet aspect est plutôt rassurant surtout alors que l'on débute à peine dans la profession et que le sentiment d'imposture n'est pas très loin. Ainsi, l'exercice d'assister à ces conférences permet certainement de répondre à la question que tout professionnel, récemment ou non dans la profession, est en droit de se poser : quelle place occuper?

Les moments phares de mon expérience? Chaque matin, avant le début des présentations, une activité de « Speed Networking » était offerte. Ainsi, vendredi, à 8 h 00 j'ai vécu ma première session du genre. Un bel exercice de concision! Il s'y trouvait une douzaine de professionnels occupant divers postes représentant un bon éventail des options qui s'offrent à nous suite à notre formation. Pour les étudiants, les jeunes professionnels ou ceux à la recherche d'emploi, il y avait une salle dédiée à la recherche d'emploi. Ce lieu

offrait, durant toute la tenue de la conférence, un service de révision de cv et de lettres de demande d'emploi de même que des simulations d'entrevues. Enfin, un tableau affichant des offres d'emplois indiquait les employeurs présents : le réseautage à son meilleur!

Les autres moments dignes de mention? J'ai assisté à un atelier de discussion de dirigeants de bibliothèques publiques avec le titre accrocheur «What's keeping them up at night?». C'est là que j'ai pu entendre, entre autres, Asa Kachan, nouvellement à la bibliothèque publique d'Halifax, ainsi que la célèbre Linda Cook, PDG de la bibliothèque publique d'Edmonton, qui ont abordé la thématique des changements, de la négociation et de la préparation à la retraite. Les intervenants de cet atelier ont discuté amplement de l'importance d'assurer un rôle politique au sein de leur organisation. J'ai également apprécié la conférence sur les «Extreme Library Makeover» présentant deux projets de bibliothèques sur le point d'ouvrir leurs portes ainsi que l'atelier sur le club de lecture d'été utilisant une plate-forme numérique pour les inscriptions et l'animation («Powering Online Summer Reading Clubs»).

De plus, la «Super Conference» proposait un atelier-débat une table ronde constituée de bibliothécaires universitaires; ce dernier m'a grandement marquée. En effet, l'une des conférencières de la session «We need to talk (more effectively): Conversations about Communication in our Libraries» suggérait lorsque l'on se joint à un nouveau milieu, de rencontrer une première fois

La «Super Conference» d'OLA, avec son Think it, Do it!, a su mettre de l'avant ce que la profession requiert : réflexion et action.

notre nouvelle équipe pour faire connaissance. Ensuite, après notre entrée en poste et s'être familiarisée un peu plus avec les dossiers, d'effectuer une nouvelle tournée de l'équipe afin de mieux identifier les personnes clés qui pourront nous être utiles dans l'exercice de nos fonctions.

Non sans rappeler la devise de la marque Nike, la «Super Conference» d'OLA, avec son *Think it, Do it!*, a su mettre de l'avant ce que la profession requiert : réflexion et action. Enfin, pourquoi assister à la «Super Conference» alors que l'on vit et étudie au Québec? Je dirais simplement : pour aller à la rencontre d'intervenants dynamiques provenant de différentes provinces, pour échanger et surtout pour repartir la tête pleine d'idées et de questionnements divers. Définitivement au plaisir de vous y rencontrer un jour!



anouk.vigneau@mail.mcgill.ca

Diplômée de l'Université McGill, SIS, 2015, Anouk Vigneau vient d'être nommée bibliothécaire des services publics au bureau régional de Chaleur au Nouveau-Brunswick.



Nos illustrateurs



J. W. Stewart

NOUVELLEMENT AVEC L'ÉQUIPE D'ARGUS

J.W. Stewart a étudié les arts visuels et l'écriture créative à l'Université Concordia.

Depuis 1981, son travail a fait régulièrement l'objet d'expositions individuelles, il a également participé à de nombreuses expositions collectives. Ses œuvres font partie de collections privées, corporatives et publiques au Canada et aux États-Unis.

En 1984, il se joint à Illustration Québec. Il siège par la suite sur le comité exécutif durant cinq mandats.

Il a couvert tous les aspects du métier d'illustrateur. De l'illustration de magazines tels que *The New Yorker*, *The Atlantic monthly*, *The Boston Globe*, *Scientific American*, *Forbes*, *Fortune*, *The Utne Reader* et d'autres, jusqu'à l'illustration de rapports annuels, de publicité, de pochettes de disques et couvertures de livres. Il a remporté plusieurs prix et mentions et son travail a été présenté dans le Communication Arts Illustration Annual et dans le cadre de l'exposition annuelle de la Society of Illustrators de New York.

www.jwstewart.net/illustration

www.illustrationquebec.com/illustrateur/jwstewart/portfolio

Michel Falardeau

À RÉALISÉ LES ILLUSTRATIONS DE NOS COUVERTURE DES VOLUMES 41 À 43 N° 2



Michel Falardeau a fait ses premières armes en dessin animé en tant qu'animateur traditionnel. En 2003, recherchant une liberté et un contrôle artistique que les grosses équipes de production ne peuvent permettre, il se lance en bande dessinée. L'éditeur Suisse Paquet est le premier à l'éditer avec la trilogie *Mertownville*. Depuis, Michel a fait des albums chez Dargaud et chez Glénat. Sa prochaine série traitant de phénomènes paranormaux, *Le Domaine Grisloire*, paraîtra en 2015 aux éditions Glénat. / michelfalardeau.blogspot.ca



PRIX :

- 2013: Lauréat du grand prix de la ville de Québec remis au meilleur album de langue française publié au Québec (*French Kiss* 1986, Glénat).
- 2013: Prix coup de cœur Actuabd remis dans le cadre du festival de bande dessinée d'Angoulême pour la meilleure bande dessinée pour les 12 à 15 ans (*French Kiss* 1986, Glénat).
- 2011: Prix Albéric-Bourgeois 2011 (meilleur album de langue française publié à l'étranger par un auteur québécois) (*Luck*, Dargaud).
- 2006: Prix du Meilleur premier album des Lycéens Picards (*Mertownville* t.1, Paquet).

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 